



Driss Lachgar : Nous remplirons pleinement, assidûment et assurément notre rôle par un contrôle responsable et une critique constructive de l'action du gouvernement

Lire pages 2-3

www.libe.ma

Libération

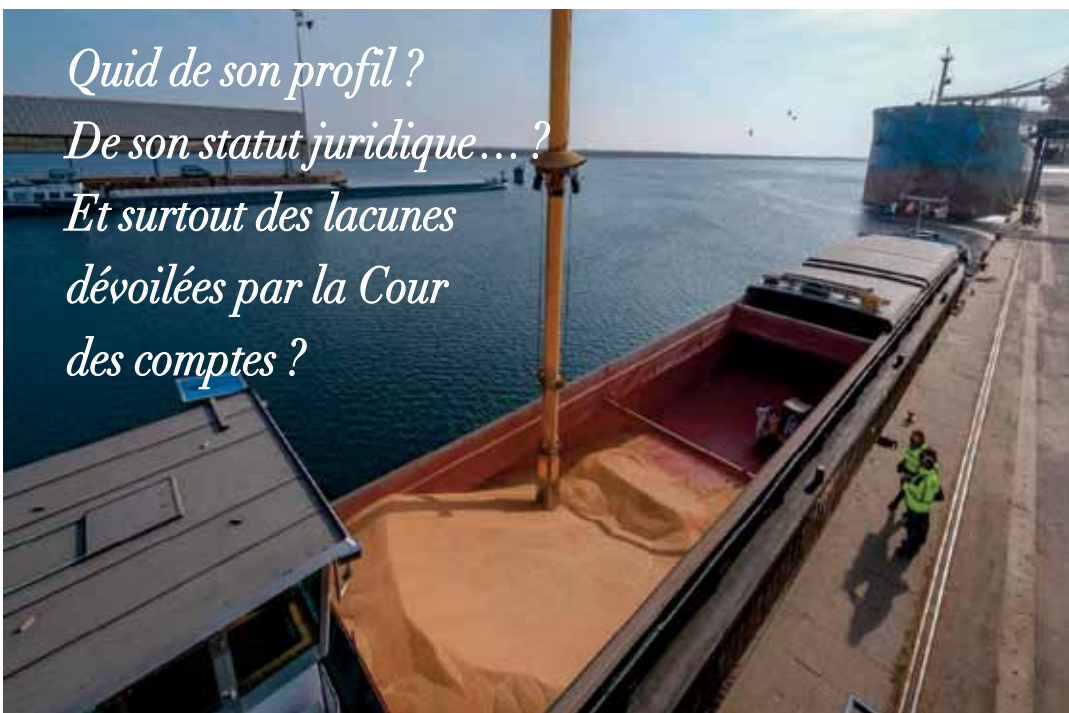
Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9451

Jeudi 28 Octobre 2021

Une mystérieuse équipe pour la gestion du stockage stratégique !



*Quid de son profil ?
De son statut juridique... ?
Et surtout des lacunes dévoilées par la Cour des comptes ?*

Lire page 4

Les Emirats arabes unis rejettent toute atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc
Le Bahreïn soutient le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine



Page 5

Les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent de 3,15 MMDH



Page 14

Deuxième ratage d'affilée du Raja

Le classique ASFAR-WAC pour tourner la page de la 7^{ème} journée de la Botola



Page 31

Driss Lachguar lors de son passage dans l'émission "Noukta Ila Satr" sur "Al Oula"

Nous remplirons pleinement, assidûment et assurément notre rôle par un contrôle responsable et une critique constructive de l'action du gouvernement

Actualité



Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, a été l'invité de l'émission «Noukta Ila Satr» (Point à la ligne) sur la chaîne de télévision «Al Oula», dans la soirée du mardi 26 octobre.

Face à deux animateurs professionnels de ladite émission, il s'est livré à un exercice intellectuel polémique très édifiant en répondant en toute franchise aux interrogations de ses interlocuteurs dans un entretien assez exhaustif qui s'est focalisé autour de la constitution de la nouvelle majorité parlementaire à l'issue du scrutin du 8 septembre dernier, la désignation du nouveau chef du gouvernement, la décision de l'USFP de se ranger dans les rangs de l'opposition, la formation de l'institution de l'exécutif, la déclaration de politique générale et le débat à peine ouvert autour du projet de loi de Finances après sa discussion en conseil des ministres et sa présentation aux députés et conseillers parlementaires.

Par ailleurs l'animatrice et l'animateur, qui encadraient l'entretien, non sans professionnalisme, n'ont pas manqué d'aborder l'état de l'organisation et de l'action du parti de l'Union socialiste des forces populaires à l'horizon de la tenue de son 11ème Congrès et de l'élection de la nouvelle direction de la formation.

Ainsi, l'entretien a été amorcé par la question du processus de vaccination contre la Covid-19 et la récente obligation décrétée par le gouverne-

ment quant au port du pass sanitaire, en tant que document officiel exclusif nécessaire pour autoriser les déplacements entre les provinces et préfectures du pays de même que pour l'accès aux locaux de l'administration publique, aux services de l'Etat et des collectivités territoriales et même aux différentes unités commerciales, hôtelières ou autres, question qui suscite un débat polémique dans les différents milieux populaires et au sein des composantes de la société civile et des universités.

Pour le Premier secrétaire de

l'USFP, les tiraillements entre les citoyens favorables à la vaccination et ceux qui sont contre ce processus n'ont pas à avoir lieu de même que la vaccination ou son rejet fait partie de nombreuses priorités urgentes et délicates quant aux attentes des Marocains.

En effet, comme l'énumère le Premier responsable du parti, les sujets d'actualité qui constituent les principales préoccupations de la majeure partie de la population sont les dernières hausses des prix des produits de première nécessité, le projet de loi de Finances (PLF) face aux contraintes économiques et sociales, les défis extérieurs et l'escalade du voisin de l'Est allant jusqu'à déclarer chaque jour la guerre. De ce fait, la question de la vaccination ou de son rejet devrait occuper sa véritable dimension. La polémique autour de ce sujet, d'après lui, revêt une posture intellectuelle puisant sa force dans les péripéties du militantisme en faveur de la liberté dans son acceptation générale. Toutefois, il faut reconnaître, indique-t-il, que l'Etat a pleinement réussi dans sa gestion de projet collectif en perspective de l'immunisation totale de la population. Nous devons, à cet effet, accompagner ses efforts car des revendications, même basées sur le principe des libertés individuelles, ne peuvent être prises en considération dès lors qu'elles s'avèrent contrairement aux convictions de la majeure partie de la collectivité.

Concernant les développements

survenus au lendemain de la proclamation des résultats du scrutin législatif, entre autres, du 8 septembre, en l'occurrence les consultations du chef de gouvernement désigné avec les différentes formations politiques y ayant pris part, la constitution de la majorité parlementaire et la formation de l'Exécutif, Driss Lachguar en a clairement fustigé l'issue estimant que cela constitue une grave entorse à la démocratie et à la volonté des électeurs et précisant qu'à la déclaration ultérieure du chef du gouvernement dont la teneur est que la majorité tripartite parlementaire traduit la volonté de la population, il répond que ce dernier ne conduit pas la majorité voulue et choisie par les Marocains à travers les urnes. «Les citoyens ont choisi leur majorité par le choix de partis qui ont démontré leur aptitude à évoluer et à améliorer leur action et leur positionnement», a-t-il souligné.

Quant à l'Union socialiste des forces populaires, elle a toujours opté pour l'action politique rivée essentiellement sur l'intérêt général et le bien-être de la population, que ce soit au parlement en faisant partie de l'Exécutif ou en se proclamant dans l'opposition ou même en se déployant dans la société à travers ses institutions et ses associations, développe Driss Lachguar en précisant que cela se traduit par la devise tracée par le parti, à savoir « le Maroc d'abord, une nouvelle alternance à vocation sociale-démocrate ».

“

Le chef du gouvernement ne conduit pas la majorité voulue et choisie par les Marocains à travers les urnes



« En lisant posément le communiqué du Conseil national du parti et notamment l'allocution que j'ai prononcée lors de ses assises, l'on retrouve notre détermination à servir notre pays que ce soit en faisant partie du gouvernement ou dans l'opposition » a-t-il rappelé.

Le Premier secrétaire du parti réitère, par ailleurs, que l'USFP demeure bien déterminée à se déployer pleinement en s'appuyant sur sa longue expérience dans les rangs de l'opposition et en disposant d'une longue étendue populaire. Néanmoins, il met l'accent sur le déséquilibre occasionné par « l'incursion » flagrante révélée dès la constitution de la majorité, issue de la fameuse alliance tripartite, la formation du gouvernement et l'application de règles de gestion des travaux du Parlement bien que le règlement ne soit pas encore entériné. C'est que la majorité actuelle, précise-t-il, minimise manifestement la stature de l'opposition. En effet, alors que les dispositions de la Constitution insistent sur l'équité et la parité complète, le nouveau Parlement impose une grande différenciation entre la majorité et l'opposition, notamment en matière de durée de parole accordée à l'une et à l'autre, privant, de la sorte, l'opposition de toute capacité d'apporter une valeur ajoutée à l'action parlementaire. A titre d'exemple, du fait de la grande réduction du temps de parole réservé aux composantes de l'opposition, il s'avère désormais impossible de présenter une notion de censure, portant l'une des plus grandes illustrations de la pratique démocratique.

Le Premier secrétaire de l'USFP relève, avec consternation, que l'on entend d'ores et déjà la formule « Conformément au règlement intérieur du Conseil », alors que l'institution parlementaire n'a pas encore ratifié ledit règlement. Pour toutes ces considérations

et d'autres, il affirme avec certitude que l'incursion existe bel et bien dans le nouveau paysage politique. D'ailleurs, l'action politique et les données y afférentes confirment manifestement ce phénomène, a-t-il ajouté en prenant soin de préciser que la pratique démocratique ne s'appuie pas seulement sur le vote numérique mais aussi favorise souvent le recours au consensus comme cela se pratique dans les vieilles démocraties, à travers le monde où les majorités contribuent à maintenir l'équilibre entre gouvernement et opposition à travers le mécanisme subtil du consensus.

Là-dessus, parmi les illustrations de l'incursion tripartite figure l'annonce de la présentation du PLF et de la tenue d'une séance à cet effet bien avant que le conseil des ministres n'en détermine les contours. L'incursion, martèle Driss Lachguar, a lieu lorsqu'on prend des mesures sans consulter les autres parties.

Il a, en outre, souligné le caractère conservateur de la nouvelle structure gouvernementale, eu égard aux orientations distillées par ses composantes.

Il s'agit, de ce fait, d'un gouvernement conservateur auquel il faut faire face, a-t-il ajouté.

Revenant sur l'avènement de l'alliance tripartite RNI, PAM et PI au lendemain des échéances électorales du 8 septembre, le Premier secrétaire du parti note que ce regroupement ne traduit pas de convergences quant aux orientations économiques et sociales, particulièrement, quant on se réfère à leurs programmes électoraux séparés. Personne ne prédisait, par conséquent, une telle alliance post-électorale.

A l'interrogation sur la position de l'USFP vis-à-vis du RNI et de la majorité tripartite et si elle ne découle pas de ses différends avec le PAM, Driss Lachguar a tenu à pré-

ciser son attitude à l'égard de cette composition qui n'est nullement liée à son rapport au PAM. En revanche, il conteste la formation, à partir de ces trois partis de la majorité gouvernementale, soulignant que la pratique démocratique place toujours le premier parti à la direction des affaires publiques et place le deuxième parti dans l'opposition en tant qu'alternative à d'éventuels échecs de la formation en tête.

C'est ce qui justifie l'hypothèse de notre admission au sein de la majorité accompagnée de la posture du PAM dans l'opposition. Cela aurait été le scénario le plus opportun pour l'équilibre des institutions.

« Nous nous installons confortablement dans la posture de l'opposition, a déclaré le Premier secrétaire, et nous remplissons pleinement, assidûment et assurément notre rôle par un contrôle responsable et une critique constructive de l'action du gouvernement. A cet effet, notre évaluation du programme de ce dernier sera étayée par des données chiffrées et précises ».

Dans ce contexte, Driss Lachguar n'a pas manqué de relever que durant la période de la campagne électorale, tous les acteurs en lice insistaient sur la protection sociale, la promotion de la santé, le développement du système de l'éducation, le renforcement de l'emploi et la mise en œuvre d'une véritable équité fiscale, mais la déclaration de politique générale n'a maintenu toutes ces orientations que dans le registre des slogans, en les occultant totalement à travers la teneur effective du projet de loi des Finances. « Par contre, pour notre part, nous n'avancions pas de slogans populistes, a-t-il souligné, mais présentations des données réalistes, concrètes et précises ».

Il enchaîne, en outre, que dans le programme gouvernemental de même que dans le PLF rien ne pré-

sage de la posture réellement sociale de l'Etat. D'ailleurs, les indices et données numériques avancées quant au taux de croissance, au déficit budgétaire et aux postes d'emploi à pourvoir se révèlent d'ores et déjà indigents et très peu rassurants.

« Nous sommes une force suggestive, nous avons notre référentiel, nos alternatives et nos propositions, nous voudrions opérer des initiatives de contrôle mais nous ne sommes pas des adeptes de la critique fortuite et de la diffama-

“

Notre évaluation du programme du gouvernement sera étayée par des données chiffrées et précises

tion. Bien au contraire, nous sommes pour la construction », a précisé le Premier secrétaire de l'USFP, en exprimant, son regret face aux agissements du gouvernement qui dénotent clairement d'une incursion acharnée visant à marginaliser et affaiblir le rôle de l'opposition. Sa Majesté le Roi, dans son dernier discours à l'adresse des représentants de la nation, a recommandé l'existence d'une opposition forte et suggestive car il ne peut y avoir de gouvernement fort en l'absence d'une opposition forte.

D'autre part, s'agissant de la coordination et la concertation des différentes composantes de l'opposition, Driss Lachguar a précisé qu'il s'agit là, d'un fait objectif et non d'une question de volonté mais nous nous trouvons parmi des rangs composites et manquant de convergence des points de vue et des référentiels, ce qui confère à cette situation un caractère confus et incohérent. « Nous ne pouvons pas concerter avec un parti qui pourrait s'avérer plus conservateur que le gouvernement », a-t-il ajouté.

Abordant l'opportunité de l'unification des rangs de la gauche, évoquée par son interlocutrice, le Premier secrétaire de l'USFP a souligné que son parti adhère à toute entreprise dans ce sens, en indiquant qu'il a eu des rencontres avec certaines parties de la gauche marocaine, sur leur demande ou par pur hasard qui se sont révélées prometteuses. Il a affirmé aspirer à un tel état des choses à même de faire face à ce gouvernement conservateur, exercice que l'on ne peut accomplir en s'appuyant sur une opposition hétéroclite et divergente...

Enfin, sur le registre de l'état de la formation de l'USFP à l'horizon du 11ème Congrès et du renouvellement de la direction et des instances du parti, le Premier secrétaire, faisant allusion à l'intégration du parti trilateraliste lors du 10ème Congrès, évoquée par son interlocutrice, rappelle que les Itrihadis tablaient unanimement sur la réconciliation et le retour des militants mécontents pour garantir le renouveau et la redynamisation de l'action de leur formation.

Ayant réussi cette étape, ajoutait-il, il est disposé, à l'instar de toute la direction du parti, à accueillir, les bras ouverts, tous les revenants pourvu qu'ils demeurent imprégnés des principes de modernité, de justice, d'équité et de progrès.

Rachid Meftah

Une mystérieuse équipe pour la gestion du stockage stratégique !



Quid de son profil ? De son statut juridique... ? Et surtout des lacunes dévoilées par la Cour des comptes ?



« **G**arantir la production de 1,5 million d'hectares de semences sélectionnées, programmer 4,6 millions ha de semences d'hiver, réserver 200.000 ha pour les légumineuses et 500.000 ha pour la culture des pâturages, programmer 45.000 ha pour la culture des plantes sucrières et 114.500 ha pour les légumes hivernaux », tels sont les principaux éléments du programme du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, présenté par le nouveau locataire de ce département, pour garantir un approvisionnement régulier du marché local.

Intervenant lors d'une séance de questions orales tenue mardi dernier à la Chambre des conseillers, Mohamed Sadiki a indiqué qu'en réponse aux directives Royales, son ministère a mis en place une équipe qui sera chargée de la question du stockage stratégique notamment en relation avec le secteur agricole (les produits alimentaires ainsi que les produits destinés à la production agricole). L'idée, selon lui, est de renforcer la production nationale afin de répondre à la demande de consommation locale. En effet, dans son discours d'ouverture du Parlement, S.M le Roi a insisté sur « le besoin de mettre en place un système national intégré pour gérer le stock

de réserve stratégique de biens et produits essentiels, notamment dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'énergie ». Sa Majesté le Roi a également souligné que nos « besoins nationaux devraient être régulièrement mis à jour afin de renforcer la sécurité stratégique du pays ».

Cependant, le nouveau ministre n'a pas jugé utile de donner plus de détails sur cette équipe fraîchement installée, les pistes de réflexion et les questions prioritaires, entre autres. Le gouvernement, lui-même, n'a pas fourni des précisions à ce sujet dans son programme gouvernemental. En effet, la question de stock de sécurité n'est pas nouvelle et la Cour des comptes l'a déjà examinée et a révélé plusieurs lacunes notamment en matière de produits alimentaires. Si le Plan Maroc vert a assuré les besoins nationaux à 100% en matière de viande et à 82% en matière de fruits et légumes, il n'en demeure pas moins que la production nationale de certains produits stratégiques ne répond pas à la demande du marché local et pèse sur le budget de l'Etat (importations payées en devise). Tel est le cas pour le blé qui ne répond qu'à 62% des besoins locaux, du sucre (47%), du beurre (31%) et des huiles de table (2%).

Le rapport de la Cour des comptes a constaté que « des fluctuations significatives sont régulièrement enregistrées au niveau du

stockage du blé entre les mois de la même année » ainsi que l'existence d'un nombre élevé d'opérateurs au niveau du stockage des céréales (280 organismes stockeurs, 30 importateurs et 164 minoteries industrielles) avec des modes traditionnels et d'autres modernes. Une situation qui rend le suivi et le contrôle des stocks chez ces opérateurs plus difficiles et moins précis.

Le document en question a noté également que l'arrêté, prévu depuis 1996 par le décret d'application de la loi relative à l'ONICL, devant fixer la consistance et le mode de constitution et de financement des stocks de sécurité, n'est pas encore établi.

Concernant les capacités de stockage des céréales, les installations dédiées sont éparpillées entre un grand nombre d'opérateurs et sont encore dominées par le stockage en magasins avec 65% des capacités globales par rapport au stockage en silos. En dépit de leur importance, ces capacités se caractérisent par une concentration dans trois régions du centre-nord qui comptent environ 62% des capacités globales. La même situation de concentration est relevée au niveau des importations qui s'effectuent essentiellement à travers le port de Casablanca par lequel ont transité près de 53% des importations de blé tendre sur la période 2011-2014.

Concernant le sucre, la Cour

des comptes a observé une prédominance des importations du sucre brut dans la production globale de sucre blanc. Ces importations ont représenté, en moyenne, environ 66% sur la période 2013-2015. Cette situation marque une dépendance vis-à-vis du marché extérieur du sucre impliquant une exposition significative aux problèmes potentiels d'approvisionnement en ce produit sur le marché international et aux fluctuations de ses cours. « Malgré les changements qu'a connus le secteur en amont et en aval de la filière sucrière, la réglementation n'a pas connu de modification pour tenir compte des implications de la nouvelle situation en vue de mieux sécuriser l'approvisionnement du marché national », précise le rapport de la Cour des comptes.

Aujourd'hui, cette question des stocks stratégiques impose au gouvernement toute une réflexion au niveau du cadre juridique adéquat, des produits concernés, du mode de stockage entre les secteurs privé et public, du financement des stocks et des capacités de stockage, de la définition des niveaux de stocks, de la relation de ce système avec les autres instances de prévention et de gestion des risques, etc. Le gouvernement doit également réfléchir sur un cadrage global du système de stockage de sécurité en mettant en place une instance qui réunirait les différents intervenants dans ce système.

Des pistes de réflexion ont déjà été proposées par la Cour des comptes qui recommande, au niveau du blé, le recours à des achats massifs, en période de détente sur les cours internationaux de blé tendre, parallèlement aux mesures à prendre en matière de développement des infrastructures de réception des importations des céréales dans les ports et d'amélioration des conditions de collecte de la récolte nationale en blé ; de prendre des mesures pour encourager les opérateurs à investir davantage dans le développement et la modernisation des infrastructures de stockage tout en veillant à assurer une meilleure répartition sur le territoire national.

Concernant le sucre, elle juge utile de mettre en œuvre des actions visant à améliorer les rendements de l'amont agricole, en vue de réduire la dépendance vis-à-vis du marché extérieur. Ces actions gagneraient à s'inscrire dans le cadre d'un contrat-programme avec l'Etat en phase avec les objectifs stratégiques du Plan Maroc vert. Elle envisage aussi le recours à des achats de sécurisation des approvisionnements en sucre, en période de détente sur les cours internationaux de ce marché, parallèlement à des mesures à prendre en matière de développement des capacités de stockage et de renforcement des stocks de sécurité. Vaste chantier.

Hassan Bentaleb

Les Emirats arabes unis rejettent toute atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc

Le Bahreïn soutient le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine



Les Emirats arabes unis ont réitéré, à New York, leur soutien à l'initiative marocaine d'autonomie pour trouver une solution définitive à la question du Sahara, tout en rejetant "toute atteinte" à l'intégrité territoriale du Royaume.

Les Emirats arabes Unis "réaffirment leur soutien à l'initiative d'autonomie que le Conseil de sécurité a qualifiée de sérieuse et crédible", a souligné la représentante émiratie, de-

vant la 4ème commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il s'agit d'une initiative "importante qui s'inscrit dans le droit fil de la Charte des Nations unies et des résolutions onusiennes, et qui préserve l'unité territoriale du Royaume du Maroc", a-t-elle affirmé.

La diplomate a également relevé que l'ouverture du Consulat général émirati au Sahara, à l'instar d'autres pays, traduit la "ferme conviction de mon pays quant à la souveraineté du

Royaume du Maroc sur le Sahara" marocain et souligne le rejet de "toute atteinte" à son intégrité territoriale.

La représentante émiratie a en outre mis en avant les efforts "soutenus" du Maroc visant l'amélioration des conditions de vie des populations du Sahara marocain, notamment durant la pandémie.

Saluant la tenue des deux précédentes tables rondes en 2018 et 2019, les Emirats arabes Unis ont appelé à nouveau à la poursuite du processus

politique sous l'égide "exclusive" du Secrétaire général de l'ONU et son envoyé personnel pour le Sahara marocain.

De son côté, le Bahreïn a réaffirmé, devant la 4ème commission de l'Assemblée générale de l'ONU, son soutien à une solution politique à la question du Sahara marocain, dans le cadre de la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume.

"Le Bahreïn réitère son soutien aux efforts remarquables que déploie le Maroc en vue de trouver une solu-

tion politique à la question du Sahara marocain sur la base de l'initiative d'autonomie, conformément aux résolutions afférentes du Conseil de sécurité, et dans le cadre de la souveraineté et l'intégrité nationale et territoriale du Royaume", a tenu à souligner la représentante du Bahreïn devant les membres de la Commission.

L'intervenante a également exprimé le soutien de son pays au processus politique mené sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies.

La Bolivie et Liechtenstein pour une solution politique juste et mutuellement acceptable

La Bolivie et le Liechtenstein se sont prononcés, à New York, en faveur d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable à la question du Sahara marocain.

Intervenant devant la 4ème commission de l'Assemblée générale de l'ONU, le représentant de la Bolivie a souligné que son pays espère qu'avec la participation de "toutes les parties concernées, une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, pourra être trouvée" à cette question.

Il a également salué la nomination du nouvel envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara marocain, Staffan de Mistura.

Le diplomate bolivien a, par ailleurs, appelé les parties à respecter le cessez-le-feu et à reprendre, "de bonne foi" le processus politique sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU.

De son côté, le représentant du Liechtenstein a émis le souhait de voir M. de Mistura mener un effort "réussi" afin de parvenir à une solution politique juste et durable à la question du Sahara marocain, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Charte des Nations unies.

D'éminentes personnalités africaines appellent à l'expulsion de la pseudo-"rasd" de l'UA

D'éminentes personnalités africaines ont souligné la nécessité impérieuse d'expulser la pseudo-"rasd" de l'Union africaine (UA) afin de "corriger le cours de l'histoire", écrit mardi le quotidien australien "Australian Herald".

Des centaines de parlementaires, d'anciens ministres des Affaires étrangères, d'experts, d'académiciens, d'universitaires et de personnalités politiques de premier plan du Rwanda, du Kenya, des Comores, du Burundi, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Ghana, du Mozambique et de l'Afrique du Sud, entre autres, ont uni leur voix pour attirer l'attention sur la nécessité impérieuse d'expulser la pseudo-"rasd", indique le journal dans un article intitulé "D'éminentes personnalités africaines appellent à l'expulsion de la pseudo-rasd de l'UA".

Ce consensus s'est dégagé lors d'un séminaire régional co-organisé par l'Institute of Peace and Conflict Studies (IPCS) et la Tanzania Peace Foundation (TPF), à Dar-Es-Salam, sur l'apport de la question du Sahara au renforcement de la stabilité et l'intégration de l'Afrique, fait savoir le quotidien, notant que les participants à cette rencontre ont qualifié "de lourde erreur historique" l'admission en 1982 de l'entité fantôme au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), actuellement connue sous le nom de

l'Union africaine.

En effet, poursuit la publication, les débats ont mis à nu l'illégalité de l'admission d'une entité qui n'a jamais rempli les exigences légales de l'OUA, notant que la présence de la pseudo-"rasd" au sein de l'Union africaine constitue une grave violation du droit international et intervient à rebours de l'article 4 de l'organisation continentale.

Et le quotidien de préciser que les participants ont été unanimes sur le fait que l'expulsion de cette entité illégitime de l'organisation panafricaine "contribuerait au règlement du différend artificiel autour du Sahara marocain et corrigerait cette erreur historique en rétablissant l'impartialité et la crédibilité de l'Union africaine".

Ils ont également souligné l'urgence de trouver une solution réaliste et définitive à ce différend artificiel, poursuit le journal à grand tirage, affirmant que l'initiative marocaine d'autonomie, qualifiée de "sérieuse" et "crédible" par le Conseil de sécurité de l'ONU dans toutes ses résolutions depuis 2007, reste la seule solution viable.

Se référant à l'ouverture de nombreuses représentations diplomatiques dans les provinces du sud du Maroc (Dakhla et Laâyoune), un grand nombre de participants à ce séminaire ont souligné que cette dynamique positive reflète

"l'ambition des pays africains de mettre fin aux divisions qui entravent le développement du continent et de réaliser les priorités de l'Afrique", notamment la mise en œuvre de la Zone de libre-échange commune africaine (ZLECA) et les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA.

À cet égard, ils ont jugé que les groupes séparatistes qui sèment la division constituent une "menace alarmante" pour l'avenir du continent, saluant le leadership continental du Maroc ainsi que les différentes initiatives prises en faveur du développement socio-économique du Sahara, notamment les projets et infrastructures d'envergure mis en place dans le cadre du nouveau modèle de développement des provinces du sud, lancé par SM le Roi Mohammed VI.

Commentant "le comportement incompréhensible du voisin de l'Est du Maroc face à cette question", l'"Australian Herald" rapporte que les participants à ce séminaire ont regretté la décision unilatérale de l'Algérie de rompre ses liens diplomatiques avec le Maroc ainsi que le rejet de tout processus politique en faveur d'une solution juste basée sur le dialogue et le compromis.

Cette solution nécessite, selon les intervenants, une "forte volonté politique" des parties, relève "Australian Herald", soulignant que cette volonté politique a été clairement démontrée par le Maroc.

Le quotidien se fait également l'écho d'une autre rencontre organisée à Kinshasa à l'occasion d'un séminaire organisé par le Cabinet des affaires publiques (BM Patners). A cette occasion, les participants ont souligné que le conflit artificiel autour du Sahara marocain continue de porter atteinte à la stabilité, à la paix et à la sécurité de l'Afrique, ainsi qu'à son intégration économique, sous-régionale et continentale.

S'agissant des événements survenus à El Guerguât entre octobre et novembre 2020, les participants à ce conclave ont qualifié cet "acte de piraterie" de "violation du cessez-le-feu de 1991"; une violation également relevée par le Secrétaire général des Nations unies dans son dernier rapport sur le Sahara, précise la même source.

Les intervenants ont également examiné les solutions dont dispose l'Union africaine pour retrouver son impartialité sur la question du Sahara marocain, tout en insistant sur les circonstances particulières caractérisant l'admission de la "rasd" au sein de l'OUA.

Insistant sur le contenu de la décision 693, prise à l'occasion du Sommet de Nouakchott de juillet 2018, qui a consacré le rôle exclusif du Conseil de sécurité des Nations unies dans le traitement de la question du Sahara, les experts ont invité les Etats africains et l'UA

à aller au-delà de ces acquis et à faire preuve de plus de pragmatisme, en les appelant à contempler la voie de l'expulsion de la fantomatique "rasd" comme une nécessité pour consolider l'unité du continent et le protéger des divisions.

Il a également été question de la nécessité pour l'organisation panafricaine de suivre la voie de la majorité des Etats africains et de la communauté internationale, ainsi que de toutes les organisations régionales et multilatérales, y compris les Nations unies, en ne reconnaissant plus la "rasd" en tant que membre et, par conséquent, en l'expulsant de ses rangs.

Les participants ont également mis en avant la proposition marocaine d'autonomie, considérée comme la "solution politique juste, crédible, sincère et fondée sur le compromis", y voyant une "solution pacifique" basée sur l'inclusion, le respect des spécificités culturelles et un rempart contre le terrorisme et le séparatisme, un véritable fléau menaçant la stabilité de la région sahélo-saharienne", écrit le quotidien.

"Aujourd'hui, des voix s'élèvent partout en Afrique pour corriger le cours de l'histoire", fait remarquer le quotidien, qui tire ses conclusions de ces différentes rencontres, ajoutant que "l'Afrique a besoin de davantage de sérénité et de sagesse pour relever les défis du développement".

Le CESE pour une nouvelle génération du dialogue social



Le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Ahmed Réda Chami a appelé, mardi à Rabat, à instaurer, d'une manière participative, une nouvelle génération du système de dialogue social, lequel est considéré comme un véritable outil de la promotion économique.

Intervenant lors d'un atelier de restitution dédié à la présentation des principales conclusions et recommandations du CESE au sujet du dialogue social, M. Chami a indiqué que la mise en place et l'institutionnalisation de cette nouvelle génération nécessitent le renforcement de la représentativité des partenaires économiques et sociaux, l'ouverture sur de nouveaux acteurs et l'élargissement de l'agenda du dialogue social à de nouveaux sujets. Il a, à cet effet, mis en avant l'attention particulière

que porte le Conseil à la question du dialogue social découlant, en premier lieu, de sa composition plurielle qui réunit les représentants des organisations syndicales et professionnelles. Ce dialogue est au cœur des missions consultatives du CESE comprenant la facilitation, la concertation et la coopération entre les partenaires économiques et sociaux, ainsi que la contribution à l'élaboration d'une charte sociale tel que stipulé dans sa loi organique.

M. Chami, qui a salué les progrès réalisés dans ce domaine, a toutefois noté que le dialogue social peine actuellement à répondre aux attentes des acteurs, aux défis qu'imposent les évolutions économiques mondiales et aux exigences du développement économique et social au Maroc.

Pour sa part, la présidente de la commission permanente chargée des affaires de l'em-

ploi et des relations professionnelles, Najat Simou, a insisté sur l'importance de l'institutionnalisation du dialogue social ainsi que d'autres leviers pour le rehausser.

"Il s'agit entre autres du renforcement des capacités des partenaires sociaux, de la généralisation des conventions collectives ainsi que de son intégration dans l'élaboration des politiques et programmes publics", a-t-elle fait valoir.

Outre le suivi régulier qu'il effectue dans le cadre de son rapport annuel, le CESE a consacré nombre de ses rapports et avis à la question du dialogue social. Il est question, entre autres, du projet de loi n°24-19 relatif aux organisations syndicales, du rapport du Conseil intitulé "Pour une nouvelle génération du dialogue social au Maroc" et d'une proposition de loi de Conseil national du dialogue social.

Des poursuites seront engagées en cas de violence visant les fonctionnaires de la Santé

Le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Khalid Ait Taleb, a appelé à engager des poursuites judiciaires dans le cas d'actes de violence visant les fonctionnaires de ce département lors de l'accomplissement de leurs fonctions, parallèlement au renforcement des mesures de prévention et d'accompagnement.

Les agressions verbales et physiques dont sont la cible les fonctionnaires du ministère, essentiellement exerçant dans les établissements hospitaliers, "constituent des actes contraires à la loi et sont tout autant injustifiées qu'inadmissibles, quelles qu'en soient les motivations ou les causes, de même qu'elles dénotent un manque de considération et de gratitude dues aux professionnels de la santé et aux grands sacrifices qu'ils ne cessent de consentir au service des citoyens", a souligné le ministre dans une correspondance adressée aux différents responsables du département.

Il est devenu "nécessaire de ne plus tolérer ces pratiques et comportements abjects, de ne pas laisser le fonctionnaire seul devant l'agresseur et de considérer ces attaques comme une atteinte et un préjudice direct portés au secteur de la santé", justifiant le déclenchement de poursuites judiciaires par l'administration concernée et le non-retrait des plaintes sous toute circonstance.

Parmi les mesures de prévention et d'accompagnement évoquées dans la correspondance, on peut citer la mise en place de mécanismes d'intervention rapide en cas d'agression verbale ou physique, la coordination avec les autorités sécuritaires compétentes pour garantir la célérité de leurs interventions, la présentation de toutes les formes de soutien psychologique et moral aux victimes et leur accompagnement durant toutes les étapes de la procédure judiciaire.

2^{ème} Réunion ministérielle UA-UE à Kigali

Josep Borrell plaide pour plus de solidarité européenne envers l'Afrique

Le Haut représentant de l'Union européenne (UE) pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité et vice-président de la Commission européenne, Josep Borrell, a plaidé, mardi à Kigali, pour plus de solidarité européenne envers l'Afrique, notamment en ce qui concerne les livraisons de vaccins anti-Covid.

"La mise en œuvre des campagnes de vaccination a été plus lente que prévu. L'écart entre l'état d'avancement de la vaccination en Afrique et en l'Europe est important. C'est un très grand écart. Nous devons donc faire mieux, ensemble, pour combler cet écart", a souligné le chef de la diplomatie de l'UE qui intervenait lors de la seconde réunion ministérielle préparatoire du 6^{ème} Sommet UA-UE, tenue dans la

capitale rwandaise, Kigali.

La pandémie de Covid-19 a été un signal d'alarme qui a révélé ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans le monde interconnecté et interdépendant d'aujourd'hui, a dit M. Borrell, estimant que "cela a accéléré la nécessité d'adapter notre partenariat à de nouveaux objectifs".

M. Borrell, qui a co-présidé la Réunion ministérielle UA-UE avec le vice-Premier ministre congolais et président du Conseil exécutif de l'UA, Christophe Apala Lutundul, a indiqué qu'au-delà des efforts déjà accomplis, il est impératif de rendre l'investissement moins risqué et plus attractif en Afrique, ajoutant que "nous voulons investir dans des infrastructures qualitatives".

De son côté, le vice-Premier

ministre congolais et président du Conseil exécutif de l'UA a insisté sur la nécessité de "construire un véritable partenariat de peuples d'Europe et d'Afrique".

"L'Union européenne est le plus grand partenaire commercial de l'Afrique. Il est important que ces liens soient renforcés pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi", a souligné M. Apala Lutundula.

Rappelant que l'Afrique a "la population la plus jeune du monde", il a appelé à investir davantage dans la jeunesse africaine en vue de relever les défis du présent et du futur.

Le Maroc a été représenté à la seconde réunion ministérielle préparatoire du Sommet UA-UE au niveau des chefs d'Etat, prévu en février prochain à Bruxelles, par le



ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Lors de cette réunion, les ministres des Affaires étrangères de l'UE et de l'UA ont fait le point sur

les progrès accomplis depuis le cinquième sommet UE-UA (Abidjan, 29-30 novembre 2017), en procédant à un échange de vues sur le partenariat UE-UA, ainsi que sur les moyens de renforcer la coopération.

Découverte d'éléments de parure à la grotte de Bizmoune

La découverte à la grotte de Bizmoune, dans la province d'Essaouira, d'éléments de parure mettant en évidence le plus ancien comportement symbolique humain, a été sous les feux des projecteurs lors d'une journée d'information organisée, mardi, dans la Cité des Alizés.

Initiée par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, l'Association Essaouira-Mogador et Essaouira Innovation Lab, cette rencontre, marquée par la participation d'un parterre de chercheurs et d'archéologues marocains et étrangers, ainsi que d'acteurs de divers horizons, a été l'occasion de jeter la lumière sur cette découverte majeure de 32 coquilles façonnées de gastéropodes marins dans un niveau datant de 142.000 à 150.000, par une équipe internationale de l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (INSAP), de l'Université d'Arizona (Tucson, USA) et du Laboratoire méditerranéen de Préhistoire Europe-Afrique (CNRS, LAMPEA, Aix-en-Provence, France).

S'exprimant à cette occasion, André Azoulay, conseiller de SM le Roi et président-fondateur de l'Association Essaouira-Mogador, a déclaré "qu'il s'agit là des premiers indices de l'humanité faisant apparaître l'existence de relations structurées entre les membres d'un



même groupe ou de groupes différents, cette parure illustrant pour la première fois et à sa façon l'existence d'une forme de langage, voire d'une langue, à l'époque de l'Homo sapiens", tout en mettant en relief la place qui est celle désormais du Maroc depuis Essaouira dans la "formidable histoire de la Terre et de l'humanité".

De son côté, le directeur du patrimoine culturel au ministère de la Culture, Youssef Khiara, a mis en exergue la portée et l'importance de cette découverte particulière, faisant savoir que le département de tutelle se penche sur l'élaboration du dossier de candidature du site de Bizmoune aux côtés d'autres à travers le Royaume, pour leur inscription sur la liste des sites préhistoriques de l'UNESCO.

Présentant cette étude, Abdeljalil Bouzouggar, professeur à l'INSAP, a indiqué qu'Essaouira constitue un territoire densément peuplé depuis des milliers d'années, mettant en avant le gisement important que recèle cette partie du territoire national en termes de patrimoine et d'informations cruciales sur l'origine du comportement symbolique humain.

M. Bouzouggar, qui co-dirigeait les recherches au niveau de la grotte de Bizmoune, a passé en revue les principales conclusions de

cette découverte et ses implications, expliquant que cette étude a démontré que la région dispose d'une flore variée datant de 150.000 ans et d'une faune fossile très riche.

"En utilisant et en diffusant des objets de parure, l'Homo sapiens à Bizmoune a écrit pour la première fois il y a 150.000 ans, une grande partie de l'histoire du comportement symbolique de toute l'humanité", a-t-il dit.

Pour Philippe Fernandez, chercheur au CNRS en France, "le contexte paléo-écologique des niveaux de Bizmoune joue un rôle extrêmement important dans l'évolution animale et l'occupation de la grotte".

Pour sa part, Steve Kuhn, professeur à l'Université d'Arizona, a affirmé que "ces découvertes nous montrent que les mots à caractère social de ces humains étaient en train de se développer. Ils apprenaient sûrement à interagir et même à coopérer avec des peuples différents", notant qu'Essaouira est "connue comme un lieu où divers peuples vivaient en paix et les preuves de Bizmoune nous disent que cela a vraisemblablement été le cas il y a 150.000 ans". A l'issue de cette rencontre, une visite guidée a été organisée à la grotte de Bizmoune, située à Jbel Hdid, où les recherches et les fouilles se poursuivent.



La province d'Essaouira sur la carte des sites archéologiques d'intérêt mondial

Divers

Effondrement

Un ouvrier a été légèrement blessé mardi dans l'effondrement partiel d'un chantier de construction au niveau de l'avenue Youssef Ben Tachefine à Tanger, apprend-on auprès de la wilaya de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

L'ouvrier blessé a été transféré à l'hôpital Mohammed V pour recevoir les soins nécessaires, ajoute-t-on de même source, précisant que cet effondrement partiel a été causé par une fuite d'eau dans l'un des canaux de raccordement à l'eau potable proche du chantier, et qui a été endommagé en raison des travaux en cours dans le chantier.

Aussitôt avisés, les autorités locales et de sûreté ainsi que les éléments de la protection civile sont rapidement intervenus et la fuite de l'eau potable a été temporairement stoppée et toutes les mesures nécessaires ont été prises, ce qui a permis d'éviter toute blessure parmi les autres ouvriers du chantier, selon la même source. Les parties concernées ont également tout mis en oeuvre pour accélérer les travaux de réparation afin de rétablir l'approvisionnement normal en eau potable.

Enquête

Le service préfectoral de la police judiciaire de Rabat a diligé, lundi, une enquête judiciaire sous la supervision du parquet compétent, suite à une plainte pour enlèvement et séquestration déposée par une Sub-saharienne contre un officier de paix relevant de la préfecture de police de la ville.

Selon les informations préliminaires de l'enquête, la victime s'est plainte auprès d'une patrouille de sûreté en prétendant avoir été menottée et exposée à une tentative d'enlèvement et de séquestration par deux inconnus, ce qui a nécessité l'ouverture d'une enquête judiciaire et le recueillement des déclarations de la victime et de nombre de témoins qui soupçonnaient l'implication de l'officier de paix interpellé, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

L'officier de paix mis en cause a été placé en garde à vue à la disposition de l'enquête judiciaire menée par le service préfectoral de la police judiciaire sous la supervision du parquet compétent, afin d'élucider les circonstances de cette affaire et d'en déterminer les mobiles, conclut la DGSN.

Présentation d'une fresque murale géante à Casablanca

Une fresque murale géante reflétant les valeurs de partage et du vivre-ensemble des Casablancais a été présentée, mardi dans la capitale économique, à l'initiative d'Alsa Al Baida en collaboration avec Placebo studio.

Il s'agit de la plus grande fresque murale de la ville de Casablanca. S'étalant sur un mur de 147 m de longueur sur 9,10 m de largeur, l'œuvre d'art vient habiller le mur de clôture du siège d'Alsa Al Baida, situé sur l'intersection des boulevards Roudani et Yaacoub El Mansour.

"Bien plus qu'un simple dessin sur un mur, cette fresque murale représente Casablanca dans son mouvement, dans sa fraîcheur et dans sa diversité. Elle traduit les valeurs de partage et du vivre-ensemble qui caractérisent le quotidien des Casablancaises et Casablancais", a expliqué Mehdi Safouane, directeur général d'Alsa Al Baida lors d'un point de presse.

"Nous sommes fiers d'avoir mené ce projet en partenariat avec les artistes du studio Placebo, car avec eux, nous partageons la croyance que l'art est un chemin



qui facilite l'unification et favorise l'adhésion", a-t-il ajouté.

"En tant qu'artistes, nous sommes fiers car c'est un mur emblématique à Casablanca qui illustre l'amélioration de la vie urbaine grâce aux transports en commun. Les Casablancaises aiment l'art et aiment la ville, nos échanges avec eux durant la réalisation de la fresque nous l'ont prouvé une fois de plus", a déclaré, pour sa part,

Thamud Mellouk, directeur général du studio Placebo.

Cette fresque murale est la première d'une série d'œuvres de street art qui seront déployées sur d'autres avenues et boulevards de la ville.

Ce projet fait suite à une première initiative dans le même esprit, celle de créer un musée du transport urbain de la ville au sein du siège de l'entreprise.



L'œuvre reflète les valeurs du vivre-ensemble des habitants de la Métropole



Pas de femmes pour parler aux talibans *Les gouvernements et ONG critiqués*

"Montrez l'exemple": les gouvernements et organisations internationales qui ne cessent de réclamer aux talibans de promouvoir des femmes sont eux-mêmes critiqués pour n'envoyer que des hommes rencontrer les islamistes.

Depuis leur retour au pouvoir à la mi-août, les talibans ont mis en place un gouvernement exclusivement masculin et restreint le droit des femmes de travailler et d'étudier, s'attirant nombre de condamnations à l'étranger.

Mais on cherche également les femmes dans les délégations de gouvernements, d'agences et d'ONG venues depuis rencontrer à Kaboul les nouveaux maîtres du pays, qui cherchent la reconnaissance et l'aide internationales.

"Des femmes de haut rang devraient diriger vos échanges avec les talibans (...) N'excluez pas les femmes", a souligné Shahrzad Akbar, cheffe en exil de la Commission afghane indépendante des droits de l'Homme, à l'adresse notamment des gouvernements et agences de l'ONU.

Sur Twitter, elle les a appelés à "NE PAS NORMALISER l'effacement des femmes par les talibans".

Heather Barr, de l'ONG Human Rights Watch, a créé une longue liste, sous le mot clé "sausageparty" ("fête de la saucisse", expression désignant une réunion largement masculine), de photos postées par les talibans de leurs rencontres avec diverses délégations à Kaboul, sans aucune femme.

"Les pays étrangers et surtout les organisations d'aide devraient montrer l'exemple. Personne ne doit laisser les talibans penser que ce genre de monde qu'ils créent, réservé aux hommes, est normal", a-t-elle expliqué à l'AFP.



Parmi les nombreuses réunions visées figure celle, au début du mois, entre l'envoyé britannique Simon Gass, deux de ses collègues et les vice-premiers ministres des talibans, Abdul Ghani Baradar et Abdul Salam Hanafi.

La photo publiée sur Twitter montre les cinq hommes assis sur un canapé dans un luxueux salon à Kaboul, devant un grand drapeau blanc et noir taliban.

Un responsable britannique interrogé par l'AFP plaide la coïncidence, expliquant que la délégation était réduite, et qu'il se trouve que ces trois postes diplomatiques sont en ce moment occupés par des hommes.

Le Pakistan, qui milite pour que la communauté internationale parle aux talibans, a aussi envoyé des délégations exclusivement masculines à Kaboul pour accompagner son mi-

nistre des Affaires étrangères et son chef du renseignement militaire, d'après des photos en ligne.

Fawzia Koofi, qui avait participé aux vaines négociations de paix entre le gouvernement afghan (aujourd'hui déchu) et les talibans l'an dernier à Doha, ne cache pas sa colère.

"En tant que dirigeants mondiaux, lorsqu'ils parlent des droits des femmes, ils doivent aussi agir. Ils doivent montrer qu'ils y croient, que ce n'est pas seulement une déclaration politique", a-t-elle déclaré à l'AFP.

Exemple encore plus fâcheux, selon Mme Barr, les organisations humanitaires semblent suivre la même tendance de délégations exclusivement masculines.

Contactées par l'AFP, les organisations sur sa liste disent s'efforcer d'inclure des femmes dans les réunions avec les talibans. Mais plusieurs

d'entre elles ont reconnu en avoir tenu au moins une sans.

Le comité international de la Croix-Rouge, l'agence des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et Médecins sans frontières ont eux aussi expliqué n'avoir envoyé que de petites délégations de hauts dirigeants, qui se trouvaient être des hommes.

"Soulever ces préoccupations concernant les droits des femmes dans une pièce remplie d'hommes semble très étrange", souligne Mme Barr.

L'ONU a depuis annoncé qu'elle allait pour la première fois envoyer en Afghanistan une délégation exclusivement féminine pour discuter de l'éducation des filles avec les talibans.

Rien n'indique que ces derniers, qui ne présentent que des hommes aux réunions, insistent pour qu'elles leur soient uniquement réservées. Et

ils ont déjà rencontré un certain nombre de femmes, comme Mme Koofi à Doha.

Cette dernière, qui a survécu à deux tentatives d'assassinat, avait d'abord hésité à y discuter avec le groupe qui a emprisonné son mari et menacé de la lapider pour avoir porté du vernis à ongles pendant leur premier règne des années 1990.

Mais en s'asseyant face à eux à Doha, elle dit s'être sentie "puissante".

"Il était important pour moi de me montrer et que mon message soit clair pour eux", avait-elle déclaré à l'AFP en 2019.

Or aujourd'hui ce sont ceux qui peuvent faire en sorte que les femmes aient leur place à la table des discussions qui oublient souvent de le faire, estime-t-elle, soupirant: "Tout le monde fait de la politique".

Les socialistes français jouent leur avenir à la présidentielle

La maire de Paris, Anne Hidalgo, promet de ressusciter le Parti socialiste français à temps pour l'élection présidentielle dans six mois mais, pour l'heure, sa candidature ne soulève pas les foules.

"Va-t-elle vraiment représenter tout le monde?", s'interroge Marion Doublet, étudiante à l'université de Lille, dans le nord de la France, à propos de Mme Hidalgo, dont la carrière politique n'a jamais dépassé les frontières de la capitale française.

La jeune fille, venue écouter la candidate de centre-gauche lors du lancement de sa campagne à Lille samedi, "penche à gauche" mais hésite entre Parti socialiste (PS) et Verts.

Anne Hidalgo rallie entre 4 et 7%

des intentions de vote, en ligne avec les décevants 6% réalisés par les socialistes lors de l'élection présidentielle de 2017.

"Je suis ici pour porter un projet de reconquête sociale, écologique et démocratique", a lancé Mme Hidalgo devant 1.700 membres du PS, promettant des augmentations de salaire, notamment le doublement du salaire des enseignants, ainsi qu'un "impôt sur la richesse climatique" pour lutter contre le réchauffement de la planète.

La survie des socialistes est en jeu: si Mme Hidalgo ne parvient pas à obtenir au moins 5% au premier tour de scrutin en avril, l'Etat ne remboursera pas ses dépenses de campagne. Or, le PS a déjà été contraint de vendre son

siège historique à Paris après la débâcle de 2017.

"Le problème est qu'elle n'a pas d'identité politique. Elle n'a jamais été ministre, elle n'a pas de pensée politique. Elle n'a pas de poids", pointe Rémi Lefebvre, politologue à l'université de Lille.

En outre, le parti, ancré dans l'héritage du syndicalisme et d'une économie gérée par l'Etat, n'a pas su démontrer qu'il avait un projet viable pour un pays agité par les thèmes de l'immigration, de l'insécurité, des inégalités et les retombées de la crise du Covid-19.

"Le parti n'a pas assez travaillé sur sa vision du monde de demain -- Que signifie être socialiste ou social-démocrate aujourd'hui?", interroge Emeric Bréhier, ancien député socialiste qui dirige aujourd'hui l'observatoire de la vie politique de la Fondation Jean-Jaurès, un cercle de réflexion.

"Vous demandez aujourd'hui à n'importe qui quelles sont les deux ou trois propositions fortes du PS, je ne sais pas (...) ce qu'ils vont bien pouvoir sortir..."

Selon lui, la plupart des électeurs socialistes ont migré vers le centre du président Emmanuel Macron, les Verts ou l'extrême gauche de Jean-Luc Mélenchon.

Pour aggraver les choses, Mme Hidalgo, élue d'une capitale gentrifiée, incarne pour beaucoup un parti élitiste, urbain, loin des préoccupations

des Français ordinaires.

"Elle est maire de Paris. Et ça ne lui donne pas une image très favorable parce qu'on est dans un contexte de beaucoup d'inégalités en France", souligne M. Lefebvre.

Mais les socialistes n'avaient pas d'autre candidat de stature nationale.

François Hollande, peu avare de flèches, absent du lancement de campagne de Mme Hidalgo, jouait récemment "lilliputiennes" toutes les candidatures de gauche, y compris celle d'Anne Hidalgo, face à celle probable mais non encore déclarée d'Emmanuel Macron et à une extrême droite propulsée par Marine Le Pen et son nouveau rival, le journaliste Eric Zemmour.

Au G20 tout comme à la COP26

Biden entend occuper le devant de la scène internationale

Il a froissé ou refroidi ses alliés, raboté ses grands projets de réformes, il ne pourra même pas croiser le fer avec Xi ou Poutine... C'est pourtant en représentant d'une Amérique conquérante que Joe Biden entend participer au G20 et à la COP26.

Le président américain s'envole jeudi pour l'Italie, où se tient samedi et dimanche le sommet des vingt plus grandes économies mondiales. Il partira ensuite au Royaume-Uni, pour la grande conférence internationale COP26 sur le climat.

Joe Biden, qui a endossé sans se faire prier le costume de "leader du monde libre" délaissé par Donald Trump, et qui se présente volontiers en meneur des forces démocratiques face aux puissances autoritaires, Chine en tête, devrait occuper sans trop de difficultés le devant de la scène lors de ces deux événements.

En effet, ni le président chinois Xi Jinping - avec qui Joe Biden a dû se contenter de conversations téléphoniques depuis son élection - ni le président russe Vladimir Poutine ne font le déplacement, mettant en avant des préoccupations sanitaires.

Avant de se mêler à ses autres homologues du monde entier, le président américain, catholique fervent, verra vendredi au Vatican le pape François.

Il aura le même jour un tête à tête avec Emmanuel Macron. Le président américain cherche à tourner la page, après une grave

crise à la mi-septembre avec la France autour d'un contrat de sous-marins.

Cette affaire, tout comme le retrait chaotique d'Afghanistan, a fait pâlir l'étoile internationale de Joe Biden, lui qui scande que "l'Amérique est de retour". Les alliés des Etats-Unis lui avaient pourtant fait la fête lors d'un sommet du G7 en juin, applaudissant le retour des Américains dans l'accord de Paris sur le climat, leur volonté de négocier avec l'Iran comme avec la Corée du Nord, ou encore leur détermination à enrayer la pandémie de Covid-19.

Face à la presse mardi, son conseiller à la Sécurité nationale Jake Sullivan a pourtant assuré que tout allait pour le mieux notamment entre les Européens, désarçonnés par le pivot diplomatique assumé de Joe Biden vers l'Asie, et les Etats-Unis.

"Ni la Russie ni la Chine ne seront représentées en personne au plus haut niveau (...) Les Etats-Unis et l'Europe seront là, unis et pleins d'énergie", a-t-il fait valoir.

Jake Sullivan veut croire que les alliés des Etats-Unis n'ont rien perdu de leur "enthousiasme" pour Joe Biden et ses projets.

Mais ces mêmes alliés voient bien que la Maison Blanche rabote chaque jour un peu plus les dépenses gargantuesques promises dans les infrastructures, la santé, l'éducation et la transition énergétique, dans l'espoir de réunir enfin les voix nécessaires au



Congrès.

Les quatre mois et demi écoulés depuis le G7 "ont refroidi les Européens", a commenté Heather Conley, du Center for strategic international studies, lors d'une conférence téléphonique lundi.

Au G20, les Etats-Unis ne se priveront pourtant pas de rappeler leur rôle moteur dans la mise en place d'une taxe minimum des entreprises dans le monde, et dans la distribution internationale de vaccins. Ils espèrent aussi des engagements financiers de leurs partenaires en faveur des pays

poor et de la transition énergétique.

Joe Biden, dont la cote de confiance ne cesse de s'effriter, entend aussi parler de deux problèmes très concrets pour les Américains: la flambée des prix de l'énergie, et les perturbations persistantes des échanges commerciaux mondiaux.

A Glasgow, il défendra, selon son conseiller à la sécurité nationale, l'idée qu'il n'y a "pas de contradiction" entre la lutte contre le changement climatique et la quête de prospérité économique. Pas question pour Wash-

ington de présenter la transition énergétique sous l'angle de la contrainte ou du sacrifice, malgré les messages alarmistes de l'ONU, mardi encore, sur la "catastrophe climatique" qui s'annonce.

"Vous allez voir ce que cela veut dire, faire de la politique étrangère pour la classe moyenne" américaine, a dit Jake Sullivan mercredi aux journalistes. Comme s'il était besoin de préciser que, même sur la scène internationale, Joe Biden ne perd jamais de vue les intérêts nationaux.

Washington pourrait taxer les gains dormants des super-riches pour financer les dépenses sociales

Les Etats-Unis préparent une taxe sur les super-riches pour financer les plans d'investissement de Joe Biden, fruit des difficiles négociations entre les différentes ailes démocrates et objet singulier au pays du culte de la réussite individuelle.

Face à l'opposition d'une partie des démocrates à une hausse des impôts sur les multinationales pour financer les programmes d'infrastructures et de mesures sociales, une idée a refait surface: imposer les plus-values dites "latentes", c'est-à-dire taxer les gains dormants dans les épais portefeuilles d'actions des grandes fortunes américaines.

Aujourd'hui, un riche actionnaire comme Elon Musk, patron de Tesla ou Jeff Bezos, le fondateur d'Amazon, ne paie pas d'impôt sur ces plus-values latentes au prétexte que ces gains n'existent pas tant qu'ils ne sont pas réellement encaissés.

C'est la responsable démocrate de la Chambre des représentants Nancy

Pelosi qui a indiqué dimanche que cette proposition était sur la table. "Nous aurons probablement une taxe sur les riches", a-t-elle annoncé sur la chaîne CNN.

La secrétaire américaine au Trésor Janet Yellen a reconnu sur la même chaîne que "cela permettrait d'atteindre plus facilement les gains sur les capitaux, qui représentent une part extrêmement importante des revenus des personnes les plus riches et qui actuellement ne sont pas imposés".

La proposition vise les personnes détenant plus d'un milliard de dollars d'actifs ou dégageant plus de 100 millions de dollars de revenus sur trois ans, soit moins de 1.000 contribuables américains, selon le Wall Street Journal. D'autres médias évoquent quelque 700 milliardaires.

"Ce n'est pas encore fait, il y aura de la résistance, et même si ça passe ce serait modeste (seulement quelque 1.000 contribuables). Mais wouah, quel

incroyable tournant !" dans l'histoire américaine, a tweeté Gabriel Zucman, professeur à l'université de Berkeley qui avait cosigné avec son collègue Emmanuel Saez un article dans le Washington Post, en avril 2021, intitulé: "N'attendez pas que les milliardaires vendent leurs actions. Taxez les riches maintenant".

Selon Mme Pelosi, cette taxe pourrait générer au moins 200 milliards de dollars de revenus sur une décennie, loin cependant des 3.000 à 3.200 milliards de dépenses sur 8 à 10 ans voulus par Joe Biden pour réformer l'Amérique.

Pour autant, cette idée séduit alors que la richesse se concentre toujours davantage au sommet de l'échelle sociale. Cette taxe "s'attaquerait à une énorme brèche dans notre code des impôts qui profite aux très riches", a réagi Steve Wamhoff, directeur de l'Institut de politique économique et fiscale.

Il souligne que le code actuel a "des sens" pour les classes moyennes, celles

disposant par exemple d'un bien locatif dont la valeur augmente au fil des ans. "Personne ne s'attend à ce que l'on paie des impôts sur la plus-value de cet actif avant de vendre le bien", dit-il. "Mais la situation est très différente pour les milliardaires qui peuvent choisir de laisser la majeure partie de leurs revenus sous forme de plus-values latentes pour ne pas payer d'impôts".

Le sénateur Ron Wyden, responsable de la commission des finances du Sénat, qui travaille à différentes versions du projet depuis deux ans, devrait détailler la proposition finale en début de semaine, a indiqué Mme Pelosi.

La sénatrice Elizabeth Warren, qui avait proposé l'an passé une version plus radicale d'un impôt sur ces plus-values latentes lorsqu'elle était candidate à la présidentielle, soutient sans surprise cette idée.

D'autant que le projet de Ron Wyden viserait non seulement les actions mais encore d'autres actifs comme

l'immobilier.

Les républicains n'apporteront pas leur voix car ils s'opposent depuis longtemps à une telle taxe, qui, selon eux, va créer de la bureaucratie supplémentaire et est difficile à mettre en oeuvre. Les plus-values latentes fluctuent avec le prix des actions. Dès lors, l'administration fiscale devra-t-elle rembourser les taxes versées si les cours s'effondrent?

Côté démocrates, la proposition pourrait être jugée acceptable après les compromis faits par le président Joe Biden qui a drastiquement réduit le montant de ses plans d'investissements.

Reste que l'administration Biden devra trouver d'autres sources de financement pour ses programmes pharaoniques.

Car le plan "Build Back Better", "Reconstruire en mieux" en faveur de mesures sociales et du climat reste de l'ordre de 2.000 milliards de dollars sur 10 ans et celui pour moderniser les infrastructures s'élève à 1.200 milliards.

Horizons

La réunion de famille du G20



Cette semaine, les dirigeants du G20 se réunissent à Rome pour leur sommet annuel. Mais utiliseront-ils leur séjour dans la grande bellezza pour concilier leurs différences et jeter les bases d'une meilleure coopération politique ? Leur dîner privé renforcera-t-il les progrès, en permettant à ceux qui sont nouveaux dans le processus – certains participants rencontreront le président américain Joe Biden pour la première fois – de nouer des relations avec les vétérans du G20 ?

Depuis que le G20 est devenu un sommet des dirigeants en 2008, le dîner privé est devenu une plateforme inestimable pour certaines des personnes les plus puissantes du monde pour discuter, face à face, des problèmes les plus importants auxquels elles et leurs pays sont confrontés. Il y a dix ans, à Cannes, la crise de la dette de la zone euro dominait les discussions du dîner. Quelques invités auraient

acculé le Premier ministre italien Silvio Berlusconi pour le persuader de démissionner.

Cette année, les sujets ne manquent pas pour faire parler les convives. L'hôte de l'événement, le Premier ministre italien Mario Draghi, a tenu à évoquer la situation humanitaire et géopolitique en Afghanistan; en fait, il a récemment présidé une réunion extraordinaire des dirigeants du G20 sur le sujet. L'impératif de fournir des doses de vaccins aux pays à faible revenu est également susceptible de se poser - environ 23 milliards de doses sont nécessaires, ce qui nécessite des efforts coordonnés et un commerce ouvert pour les chaînes d'approvisionnement en vaccins. Et peut-être que les clients envisageront une forme de coordination énergétique, visant à atténuer les goulots d'étranglement de l'approvisionnement et à réduire les pressions sur les prix. Bien sûr, quiconque a déjà organisé une grande fête de va-

cances ou une réunion de famille sait qu'il vaut mieux éviter certains sujets à table, de peur que l'affaire ne perde de sa civilité. Le prochain dîner du G20 ne sera pas différent, même si les enjeux sont bien plus importants. Les relations entre les dirigeants ont historiquement été le moteur des progrès au G20, malgré les difficultés à se mettre d'accord sur des engagements ou un langage spécifiques. La pandémie a également été dommageable à cet égard, car le passage aux réunions virtuelles a empêché les dirigeants d'avoir les types d'interactions personnelles occasionnelles qui cimentent de telles relations. Le capital politique est désormais mince.

De plus, ces dernières années, les dirigeants sont devenus de plus en plus polarisés dans leurs positions. Ainsi, même si le processus multilatéral lui-même est devenu plus fluide, les progrès sont devenus plus difficiles. Les Etats-Unis

et la Chine se parlent à peine et la Russie est très imprévisible. La récente menace de la Turquie d'expulser dix ambassadeurs, dont quatre d'Etats membres du G20 – et le fait que Draghi ait qualifié le président turc Recep Tayyip Erdoğan de « dictateur » – ont créé de nouvelles tensions.

Trouver un terrain d'entente et rendre l'événement plus agréable qu'autrement pour ses participants est essentiel pour que le G20 reste un forum multilatéral efficace.

Heureusement, Draghi est bien habitué à gérer des demandes et des intérêts concurrents - une compétence qu'il a perfectionnée pendant son mandat en tant que président de la Banque centrale européenne et qu'il démontre maintenant à la tête du gouvernement de coalition italien. Pour éviter que les désaccords ne dégénèrent lors du dîner du G20, Draghi tentera très probablement d'identifier les fruits à portée de main – des do-



maines d'intérêt commun, où une action coordonnée est le plus probable.

La décision du président chinois Xi Jinping de ne pas participer au sommet pourrait aider à cet égard. Il existe un précédent à cela : en 2009, le prédécesseur de Xi a refusé une invitation à participer à un autre sommet organisé par l'Italie, le G8 à L'Aquila, où la Chine aurait été un « invité » plutôt qu'un égal. (Le président russe Vladimir Poutine n'assistera pas non plus aux débats à Rome.) Mais, si la décision de la Chine de ne pas participer au sommet du G20 pourrait faciliter un accord, elle est profondément préoccupante. De toute évidence, Xi ne se sent plus à l'aise de participer à un rassemblement multilatéral relativement petit et non structuré, tel que le G20. Il préférerait manquer une occasion précieuse de rencontrer d'autres dirigeants mondiaux, en particulier Biden, que de risquer d'être pris en embuscade et de manquer de respect. La marque de « China bashing » de Donald Trump a laissé de profondes cicatrices.

En fait, de nos jours, la Chine semble

moins intéressée par un engagement multilatéral plus largement. Elle participait activement aux initiatives multilatérales, notamment en matière de politique financière et fiscale. Mais la coopération est désormais particulièrement difficile dans ces domaines, et tout au long de la présidence italienne du G20, la Chine a semblé manquer de beaucoup de motivation pour essayer.

Ceci est un sérieux problème. Nous ne pouvons pas mettre fin à la pandémie de Covid-19, faire face à l'escalade de la crise climatique ou atténuer l'urgence de l'approvisionnement énergétique qui menace de faire dérailler la reprise économique mondiale sans la Chine - en particulier, sans une Chine qui contribue activement et positivement au G20.

D'autres puissances du G20 doivent amadouer la Chine, les Etats-Unis, en particulier, adoptant une position plus conciliante. Cela ne signifie pas acquiescer à tous les intérêts ou préférences de la Chine. Il s'agit plutôt de s'adapter aux besoins changeants de la Chine, dans la mesure du possible, alors qu'elle traverse

une transition économique et sociale complexe et progressive. Cela signifie également accorder un crédit à la Chine quand et où le crédit est dû.

Et la Chine a fait des efforts. L'une des réussites de la présidence italienne du G20 est l'adhésion de la Chine au Cadre commun pour le traitement de la dette, approuvé en novembre dernier, pour soutenir les pays à faible revenu dont la dette est insoutenable. Le mois dernier, 12 pays ont formé le premier comité de créanciers, avec la Chine comme coprésident, pour entamer des négociations avec l'Ethiopie, qui, avec le Tchad et la Zambie, a demandé un traitement de la dette. La plupart des dettes de ces pays sont dues à des créanciers privés ou chinois.

Cela montre que, compte tenu du bon contexte et des bonnes circonstances, la Chine est disposée à se coordonner avec d'autres pays sur certaines questions. Par exemple, la Chine n'est pas membre du Club de Paris des créanciers souverains et hésite à rejoindre des institutions qui pourraient réduire son

autonomie dans les négociations avec les pays du G7. La Chine a également des exigences spécifiques en matière de transparence et de divulgation. Les autres pays du G20 - dont l'Indonésie, qui débutera sa présidence l'année prochaine - devraient en prendre acte pour tenter de ramener la Chine dans le giron.

Quant à l'Italie, elle a bien fait pendant sa présidence du G20 de se concentrer sur des objectifs communs et de limiter l'impact de la pandémie sur les procédures. Elle a également apporté des avancées tangibles, sur des questions telles que le libre-échange, l'aide internationale et l'égalité des sexes. Maintenant, alors que sa présidence tire à sa fin, Draghi devrait consolider ces relations personnelles très importantes, en particulier lors du dîner privé. Et, comme à toute réunion, elle devrait se terminer par une « photo de famille » de dirigeants contents d'avoir fait le déplacement.

Par Paola Subacchi

*Professeur d'économie internationale
au Queen Mary Global Policy Institute
de l'Université de Londres*

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

S'EST BRÛLÉ LES AILES	PARTIE DE CAMPAGNE	SOMMETS	MARQUE L'EMBAR-RAS	CUBE POLIF	CABOCH-ARD	ROSSE GARDIN-AUX	DISTAN-CE
MIS À L'ABRI					AVANT VOLÉS TAMIS		
			JALINISSE				
MISE PAYÉ						LA TÊTE DE L'EMPLOI	
	GRECQUE		EMPIRE DISPARU	ABRI			LA BAGAT-ELLE
ARTICLE SODIUM	COMME PAS LIN			CANARD DE PETITE TAILLE			EXPERTE
	ARTICLE ESPAGNOL	QUARTIER DE NANTES		BOIS DUR PRONOM		ARTICLE EN PRIME TERME ANGLAIS	
LE BOUT DE LA LANGUE		PROTÉE					
ROMAINS CONNU		LETTRÉS DE BABEL			PAS PRO		
	POÈME LYRIQUE		PIS RADILUM	NEZ		PRONONCÉ	
À L'ENVERS: CHASSEUR GREC				CRACK LETTRÉS DE NADOR		LUTOPISTE CHAMPION	
ÉLIMÉE	CANULES					SE REND SANS CONDI-TIONS	
			DOMPTÉE				

Solution mots flechés d'hier

BOUVIÈRE	BOUVIÈRE	RÉPLIQUES	SECRET	B	FOR SNEY	VILLE	P	LETTRES DE	CRUAGES	G	ORNA-MENTS
F	E	S	T	I	N	A	R	G	O	T	
BALANCE	M	O	U	C	H	A	R	D	B	R	
AU MÔTE DE LA LETTRE	P	S	C	A	R	D	H	R	E	A	
BOUVIÈRE	R	I	S	E	T	T	E	A	R	C	
	L	I	E	N	E	U	I	R	E		
MAFRESSE	S	S	E	E	F	F	E	T	S		
ALLÉE-RESSR	O	T	C	L	O						
	E	N	T	H	O	S	I	A	S	M	E
FRANCO-SPR	N	E	N	T	O	R	S	E	U		
	S	E	C	L	I	O	U	T	E	R	I
ERASU-TTE	R	E	M	E	L	E	I	O	E		
	F	L	U	T	E	E	R	R	E	N	T

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Layoume)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadhi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Qui n'a rien à c rainer.
- II. A terminé la recherche du temps perdu ? - Il a la tête dure.
- III. Manque de réussite. - Facile à comprendre.
- IV. Indique la matière. - Fruits que n'aiment pas les comédiens.
- V. On sait de quel bois il se chauffe. - Épluchés.
- VI. Fatigant ou même fatigant. - Elle porte le chapeau.
- VII. Nulle part ailleurs. - Mai de tête. - Du matin.
- VIII. Aussi savant que cosinus. - Qui cause de graves infections.
- IX. Jack le fit plusieurs fois. - Une réponse que l'on apprécie rarement.
- X. Sans blague.

VERTICALEMENT.

- 1. Ratés.
- 2. Que dalle. - Mélange de vice qui peut remplacer l'ail.
- 3. Passe-partout. - Dépouiller.
- 4. Ils se précipitent et l'on y voit goutte. - Avec des liens solides.
- 5. Image de marque. - Est au bout du tunnel du Mont-Blanc.
- 6. Carrément à poil. - Petit pipi au lit.
- 7. Adresse sans adresse. - Qui ne chôment pas.
- 8. Dos à dos. - Caisse populaire.
- 9. Faire le poids.
- 10. Avance en liquide. - Un animal dont on a raconté la vie.
- 11. Elle nous concerne tous. - Assure une bonne reproduction.
- 12. Lourde perte.

Grilles de sudoku

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>											
			1				7		6				4	9		8		6		
			4	1					9				7			5		4		
8	4		6	9					1	5				2	6	4			7	
5		9	2	4									3	7	1	8			2	
3																				
				5	6	2			9					4			2	5	8	1
6	9			2	1				7	4			2	6	1		9			
	3			7	8								3	5						6
7	5					9								6	7		8	2		
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>											
6	4			5									3			7	4			
				2									5			1		7		
	1			8		9								2						5
3		5					6								1					
	6								1				8	5	3	2	6		4	7
		9						8		4						5				
		7		2				6					1					6		
					4									9	4					8
8				3				5	9					4	9					2

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	Q	U	E	R	E	L	L	E	U	S	E	S
II	U	N	I	O	N		I	R	R	I	T	E
III	A	T		N	I	G	E	R		D	A	N
IV	L	E	A	D	E	R		E	T	E	T	E
V	I	L	S		M	O	I	R	E	R		S
VI	T		T	I	E	N	S		R	E	A	C
VII	A	L	E	S		D	E	C	R	E	T	E
VIII	T	I	R	A	D	E		O	I	S	O	N
IX	I	E		A	I	E	U	L	E		M	T
X	F	R	A	C	A	S	S	A	N	T	E	S

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>																	
1	9	8	7	2	5	4	6	3	1	9	4	7	2	3	6	5	8	8	6	5	1	9	4	7	3	2
7	4	5	1	6	3	8	9	2	9	8	3	4	7	6	5	2	1	3	7	2	5	8	6	1	4	9
2	6	4	5	1	8	7	3	9	5	7	1	3	9	2	6	4	8	9	1	3	6	5	7	8	2	4
4	3	7	9	5	1	2	8	6	2	6	4	3	8	9	1	7	3	9	1	2	3	6	5	4	8	7
8	1	2	6	3	4	9	7	5	4	8	7	9	1	2	3	6	5	7	2	1	8	6	5	4	9	3
6	5	9	2	8	7	3	1	4	6	3	2	8	5	1	9	7	4	6	3	2	7	2	4	6	1	3
3	6	9	8	5	2	4	1	7	2	9	7	1	4	5	3	8	6	5	7	4	6	1	3	8	5	9
4	1	3	2	8	6	9	7	5	6	8	5	3	9	7	2	4	1	9	1	7	4	3	2	6	5	8
5	7	6	4	3	9	1	2	8	4	1	3	2	8	6	9	7	5	8	2	4	6	3	8	5	7	9
9	3	8	5	2	1	7	6	4	2	4	5	1	6	8	3	9	7	3	6	4	7	9	1	5	8	2
1	4	2	7	6	8	5	9	3	7	5	1	2	9	3	4	8	6	5	4	9	6	8	5	1	7	3
8	5	1	9	7	4	6	3	2	3	6	4	7	1	5	8	2	9	9	1	8	9	3	2	6	5	7
3	6	9	8	5	2	4	1	7	5	7	2	9	8	4	1	6	3	7	2	1	8	6	5	4	9	3
2	9	7	1	4	5	3	8	6	6	3	8	5	7	9	2	4	1	9	1	7	4	3	2	6	5	8
4	1	3	2	8	6	9	7	5	4	1	3	2	8	6	9	7	5	6	3	8	5	7	9	2	4	1
6	8	5	3	9	7	2	4	1	2	4	5	1	6	8	3	9	7	2	4	5	1	6	8	3	9	7
5	7	6	4	3	9	1	2	8	4	9	6	8	5	1	7	3	2	4	9	6	8	5	1	7	3	2
9	3	8	5	2	1	7	6	4	8	2	3	6	4	7	9	1	5	7	5	1	2	9	3	4	8	6
1	4	2	7	6	8	5	9	3	7	5	1	2	9	3	4	8	6	5	4	9	6	8	5	1	7	3

Economie

Bourse/Actions La confiance atteint un nouveau record

L'indice de confiance des investisseurs en Bourse (AGR ICIB), élaboré par Attijari Global Research (AGR), a progressé de 6,5 points (pts) à 67,4 points en octobre 2021. "Il s'agit d'un nouveau plus haut historique de notre indice de confiance et ce, depuis sa création en septembre 2011", précise AGR dans la dernière édition de son indice de confiance.

Et de noter: "Dans ce contexte, nous pouvons qualifier la perception des investisseurs envers le marché actions sur les trois prochains mois comme étant plus sereine".

Par catégorie, l'indice des institutionnels & OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) locaux a affiché la plus forte progression à 66,4 pts (+8,3 pts), alors que celui des acteurs de référence s'est amélioré à 71 pts, rapporte la MAP. L'indice des investisseurs individuels, lui, a enregistré une hausse à 69,8 pts et celui des étrangers a enregistré l'appréciation la moins soutenue, soit de +1,3 pts à 63,5 pts.

Dans le détail, 62% des investisseurs sondés s'attendent à une hausse de l'indice MASI sur les 3 mois à venir contre 56% lors de l'édition précédente et prévoient, également, une amélioration des volumes échangés en Bourse durant les 3 prochains mois contre 41% précédemment.

En outre, 65% des investisseurs sondés sont prêts à investir une partie de leur "cash" sur le marché actions contre 50% précédemment, tandis que 56% des investisseurs anticipent des réalisations annuelles 2021 de bonne qualité de la part des sociétés cotées contre 28% lors de l'édition précédente.

Ledit rapport fait ressortir que 68% des individus sondés sont confiants envers l'évolution du climat économique général sur les 3 prochains mois, contre 38% lors de l'édition précédente et que 76% des individus sondés anticipent un impact favorable du contexte politico-social sur le marché actions durant les 3 mois à venir contre 38% précédemment.

L'AGR ICIB évalue la perception future des investisseurs envers plusieurs marchés financiers en Afrique. Il s'agit principalement du Maroc, de la Tunisie, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ainsi que de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Cet indice revêt une dimension purement psychologique puisqu'il assure la mesure et le suivi du degré de confiance des investisseurs financiers à travers une enquête menée selon une fréquence trimestrielle.

Les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent de 3,15 MMDH



Selon les chiffres publiés par la Trésorerie générale du Royaume (TGR), l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître un excédent global de 3,15 milliards de dirhams (MMDH) au titre du mois d'avril 2021, contre un excédent global de 3,2 milliards de dirhams (MMDH) enregistré à la même période de l'année 2020.

Destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021, cet excédent tient compte «d'un solde positif de 375 millions de dirhams (MDH) dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, compte tenu d'un solde positif de

453 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes», précise la Trésorerie générale. Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 10,6 MMDH à fin avril 2021. En comparaison avec la même période de l'année 2020, elles accusent une baisse de 9,6% en raison du recul de 8,4% des impôts directs suite à la baisse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-45,9%), conjuguée à la hausse de la taxe de services communaux (+42,8%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+18,4%), de la taxe professionnelle (+49,6%) et de la taxe d'habitation (+57,1%), indique la TGR.

Dans son bulletin mensuel de statistiques des finances locales (BMSFL) du mois d'avril 2021, l'institution publique attribue également ce recul à « la baisse de 20,2% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-22,9%), de la taxe de séjour (-76,1%) et de la taxe sur les débits de boissons (-41,9%), conjugué à l'augmentation de la taxe sur les opérations de construction (+31%) et de la taxe sur les opérations de lotissement (+52,8%)».

Selon la même source, la baisse des recettes ordinaires s'explique en outre par l'augmentation de 31,8% des recettes non

fiscales provenant notamment de la hausse des subventions (+56,2%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+23,1%) et des recettes domaniales (+16,6%), conjuguée à la baisse des fonds de concours (-43,9%).

La Trésorerie générale précise que les recettes fiscales ont atteint 8,5 MMDH, en diminution de 16,2% par rapport à leur niveau à fin avril 2020, en raison de la baisse de 8,4% des impôts directs et de 20,2% des impôts indirects. Lesquelles recettes fiscales ont constitué 80% des recettes globales des collectivités territoriales à fin avril 2021.

Dans son rapport, il est, par ailleurs, mentionné que les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 53,1% des recettes globales des collectivités territoriales.

Quant aux recettes non fiscales, elles ont atteint 2.117 MDH, en hausse de 31,8% par rapport à leur niveau à fin avril 2020, suite principalement à l'augmentation de 56,2% des subventions, de 23,1% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal et de 16,6% des recettes domaniales et de la diminution de 43,9% des fonds de concours.

Au niveau des dépenses,

l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître «des dépenses ordinaires en diminution de 9,7% en raison de la baisse de 5% des dépenses de personnel et de 21% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à l'augmentation de 7% des charges en intérêts de la dette», note la TGR de même source.

Selon les données recueillies par la Trésorerie générale, les dépenses d'investissement reculent de 22% au quatrième mois de l'année en cours. Elles sont ainsi passées de 2,1 MMDH à fin avril 2020 à 1,6 MMDH à fin avril 2021.

«Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (-180 MDH), des programmes nationaux (-175 MDH), des projets intégrés (-78 MDH) et des acquisitions immobilières (-39 MDH)», selon la TGR.

Il est à préciser qu'au cours de la même période, «des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 8.600 MDH, en baisse de 10,1% par rapport à leur niveau à fin avril 2020», indique la TGR précisant qu'elles se composent à hauteur de 71,7% de dépenses ordinaires.

Alain Bouithy

“
Les recettes ordinaires se sont établies à 10,6 MMDH à fin avril 2021 en diminution de 9,6% par rapport à la même période de 2020



Le déficit de liquidité bancaire s'atténue de 19 MMDH au troisième trimestre

Le déficit de liquidité bancaire s'est atténué, en une année, de 19 milliards de dirhams (MMDH) au terme du troisième trimestre 2021, à 83,2 MMDH, selon Attijari Global Research (AGR).

Au titre du deuxième trimestre 2021, le déficit de liquidité s'est limité à 66,3 MMDH, rappelle AGR dans sa dernière note hebdomadaire "Weekly Hebdo Taux- Fixed Income" relative à la semaine allant du 15 au 21 octobre courant.

Au terme de cette période, Bank

Al-Maghrib (BAM) a satisfait la totalité de la demande bancaire à travers ses opérations principales, relève la même source, notant que les injections sont ainsi passées de 83,6 MMDH à 79,1 MMDH.

La baisse a concerné les avances à 7 jours qui ont reculé de 1,1 MMDH à 29,8 MMDH. De même, 4 lignes de prêts garantis, totalisant un montant de 3,4 MMDH, ont expiré au cours de cette semaine.

De son côté, le Trésor a ralenti le rythme des placements de ses ex-

cédents, contribuant ainsi à l'équilibre du marché monétaire, indique la filiale d'Attijariwafa Bank, ajoutant que les placements moyens avec prise en pension et à blanc ont reculé à 14,4 MMDH, en baisse de 6,9 MMDH en une semaine.

Dans ces conditions, les taux interbancaires demeurent en ligne avec le taux directeur tandis que les taux MONIA marquent une baisse de 4 points de base (pbs), passant d'une moyenne de 1,43% à 1,39% en une semaine.

Royal Air Maroc se réinvente à travers une nouvelle organisation

Hamid Addou, président directeur général de Royal Air Maroc, a présenté, à l'ensemble des collaborateurs, la nouvelle organisation de la compagnie nationale, lors d'une réunion interne tenue le 25 octobre.

Dans un contexte de reprise du transport aérien au plan global, cette transformation organisationnelle est nécessaire pour porter le développement de la compagnie et la remettre sur une trajectoire de croissance, souligne la compagnie dans un communiqué expliquant que sa démarche répond à de nombreux défis internes et externes dans un environnement en perpétuelle mutation, à la fois incertain et porteur d'opportunités.

La concurrence exacerbée en sortie de crise, ainsi que l'évolution des attentes et des habitudes des voyageurs exigent ainsi une réorientation marquée vers la mise en place d'organisations « customer centric », fondées sur l'optimisation de l'expérience client, la digitalisation avancée et les notions de durabilité et d'écoresponsabilité, poursuit le communiqué.

Ainsi, outre les pôles opéra-

tionnels, Royal Air Maroc se restructure autour de trois pôles complémentaires, chargés d'opérer dans une étroite synergie.

Selon la compagnie, « cet organigramme permettra de créer un environnement propice à la transformation, à l'innovation et au partage ». Il va aussi améliorer les mécanismes susceptibles d'accélérer la prise de décision et de favoriser le travail transverse et permettre enfin d'optimiser le potentiel de développement lié à l'adhésion de Royal Air Maroc à l'alliance oneworld, affirme-t-elle.

Plus agressif, le « Pôle commercial » est désormais doté de Business Unit dédiées par marché, selon les spécificités des régions desservies pour mieux répondre aux exigences des différentes clientèles de la compagnie : Direction Europe, Direction Amériques, Direction Afrique et Direction Maroc, Asie et Moyen-Orient. Le cargo sera renforcé suite aux performances de cette activité durant la conjoncture difficile de la Covid-19 qui a démontré son importance stratégique à travers ses missions d'acheminement des vaccins et du matériel médical aussi bien à destination du Maroc que pour d'autres pays.

A travers la Direction réseau & revenu management, la transformation du commercial vise également une meilleure efficacité du réseau et de la force de vente au service d'une croissance durable.

Précisons que le pôle est soutenu par des fonctions supports : Direction alliances & partenariats, département support & pilotage commercial, Département communication & trade marketing.

En ce qui concerne le « Pôle expérience client », compagnie indique que sa mission est renouvelée, en vue de mieux connaître le client et l'expérience de son voyage, afin de la maîtriser de

bout en bout et toujours mieux le servir. Ce pôle est structuré en deux directions : expérience client et proximité client.

S'agissant du « Pôle transformation », il sera le garant de l'agilité et de l'amélioration continue des process, chargé d'accompagner de façon permanente l'adaptation de la compagnie aux fortes mutations des tendances et comportements de consommation et à la prédominance des nouvelles technologies. Ce pôle s'organise en quatre directions : stratégie & Innovation, Digital & IT, marketing, e-commerce, soutenu par un département RSE & développement durable.

Quant au « Pôle exploitation », il a pour mission de maintenir les meilleurs standards de sécurité, de sûreté et de veiller sur les aspects réglementaires et techniques de la compagnie. Il englobe 4 directions : Opérations aériennes, Technique, Qualité sécurité & sûreté, Formation & ressources humaines personnel navigant.

Enfin, le « Pôle support » va se focaliser sur l'optimisation des process pour une meilleure efficacité économique, et œuvrera à renforcer l'expérience des collaborateurs dans un cadre propice à la performance. Ce pôle englobe 4 directions, Financière, Contrôle de gestion & participations, Achats & affaires générales et Capital humain.

Soucieuse d'évoluer dans le domaine de la parité, la réforme de l'organisation de Royal Air Maroc renforce par ailleurs la présence des femmes dans le haut management de la compagnie. La compagnie aérienne compte désormais sept directrices dont une directrice de Pôle.

A ce titre, Royal Air Maroc a récemment confirmé sa participation au programme «25by2025», initiée par la IATA en matière de féminisation des équipes au sein

des grandes compagnies internationales.

Pour Hamid Addou, « Royal Air Maroc se réinvente et nous sommes plus que jamais mobilisés, dans cette période de relance, à faire face aux défis majeurs qui attendent la compagnie dans les prochaines années. A cet effet, nous avons entièrement recentré la stratégie de l'entreprise sur l'expérience client, maîtrisée de bout en bout, mais également repensé l'expérience du collaborateur pour un capital humain mieux préparé et intégré à son environnement ».

Cité par le communiqué, il

ajoute : «Nous nous donnons ainsi les moyens de servir dans un objectif d'excellence des clientèles diverses de plus en plus exigeantes, mais aussi de continuer à faire préférer Royal Air Maroc par les nombreux touristes et visiteurs attirés par notre destination Maroc ».

Toutes les équipes opérationnelles, commerciales, administratives sont ainsi en ordre de bataille pour mener à bien la mission de Royal Air Maroc et projeter le pavillon aérien national vers l'avenir, dans les meilleurs standards d'organisation et de qualité de service.



Reprise des vols directs avec Miami et Doha en décembre

Royal Air Maroc (RAM) rétablira sa route aérienne directe reliant Casablanca à Miami à compter du 12 décembre prochain, et celle reliant Casablanca à Doha, à partir du 24 décembre, a annoncé lundi la compagnie nationale.

"Dans le cadre de la reprise progressive du trafic aérien, Royal Air Maroc rétablira, à compter du 12 décembre prochain, sa route aérienne directe reliant Casablanca à Miami (Etats Unis d'Amérique). Elle rouvrira également sa liaison directe reliant Casablanca à Doha (Qatar), à partir du 24 décembre 2021", indique la RAM dans un communiqué.

Les deux lignes avaient été suspendues en mars 2020 en raison de la crise sanitaire, rappelle le communiqué, faisant savoir que les vols au départ de Casablanca vers l'aéroport de Miami seront opérés à raison de deux fréquences par semaine, en Boeing 787 Dreamliner.



Créer un environnement propice à la transformation, à l'innovation et au partage

Art & culture

Lancement d'une formation franco-marocaine pour favoriser l'accessibilité aux arts et à la culture



Un projet de formation dédié aux acteurs culturels marocains et français, baptisé "SociabilArt", vient d'être lancé à l'initiative de la Fondation Ali Zaoua.

Le programme est porté conjointement avec la Fédération des Maisons de la jeunesse et de la culture de la région Ile de France (FRMJC IdF), grâce au soutien de l'Institut français de Paris et de l'Agence française de développement (AFD), dans le cadre du nouveau programme d'appui aux opérateurs culturels africains, Accès Culture, indique un communiqué de la fondation.

Pendant trois ans, une douzaine de professionnels de la culture, au Maroc et en France, vont bénéficier d'une

formation active en matière de "Droits culturels", dans le but de développer leurs compétences pédagogiques en matière de transmission des pratiques artistiques afin de favoriser le lien social, ajoute la même source.

Le projet prévoit de mettre en pratique les connaissances théoriques des formateurs sélectionnés à travers le montage d'un projet artistique commun mêlant les publics français et marocain d'ici le dernier trimestre de 2023.

La formation sera assurée par deux formateurs culturels de haut niveau, le premier, Jean-Pierre Seyvos (français), est compositeur et metteur en scène, fondateur et co-directeur artistique de S-composition.

Il est également formateur et

consultant dans le domaine des politiques culturelles, avec une expertise particulière pour les questions d'éducation et d'enseignements artistiques, et de création partagée dans le domaine du spectacle vivant. Le second formateur est Hicham Ibn Abdelouahab, également homme de théâtre et passionné d'art vidéo.

Fondateur de l'atelier Craig, ensuite de la compagnie professionnelle Prova des Arts visuels, il est actuellement consultant en développement durable et en ingénierie culturelle auprès de plusieurs entreprises au Maroc et ONG internationales.

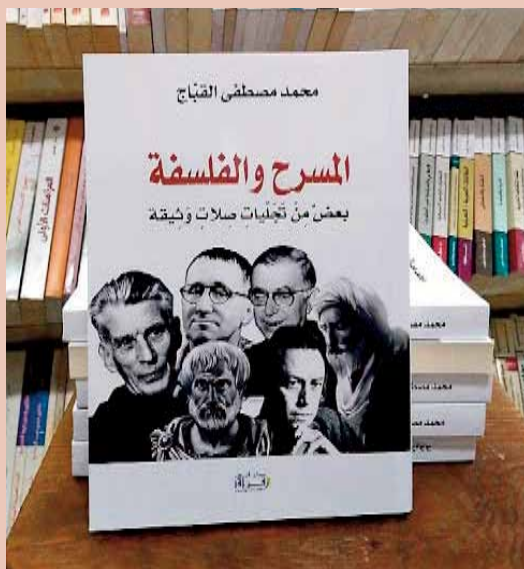
A travers cette collaboration, la Fondation Ali Zaoua et la Fédération des MJC souhaitent améliorer la manière dont les projets sociaux et cultu-

rels, à destination des publics marocain et français, sont pensés et mis en œuvre, dans une optique de coopération équitable, de durabilité et de remise en question perpétuelle au service de l'élaboration collective du vouloir-vivre-ensemble et du développement de "l'accessibilité aux expressions culturelles et aux cultures du monde".

Pour marquer le lancement de ce nouveau projet, la Fondation Ali Zaoua organisera le 28 octobre à Casablanca, une rencontre professionnelle, en marge de la formation, afin de débattre de la question des "Droits culturels", laquelle rencontre visera notamment à interroger l'expertise marocaine mais également française, en matière de droit d'accès à la culture.

"Théâtre et philosophie"

Mohammed El Kabbaj explore l'interaction entre l'idée et la scène



Le nouvel ouvrage "Théâtre et philosophie" du penseur Mohammed El Kabbaj explore les interactions qui ont régi, depuis l'antiquité, les rapports entre les univers de la philosophie et de la créativité théâtrale.

A la fois chercheur en pensée philosophique et en histoire du théâtre, M. El Kabbaj semble bien placé pour rassembler les éléments de cette relation étroite nourrie au fil des siècles des doctrines des philosophes sur la vie et l'existence et les créations des dramaturges, en quête de réponse aux questionnements qui taraudent les êtres humains.

Dans son ouvrage de 282 pages, paru aux éditions "Dar Abi Regreg", l'homme de lettres juge "remarquable" que les philosophes trouvaient, depuis l'époque grecque, et encore aujourd'hui, dans le théâtre et tout ce qui s'y rapporte un sujet de méditation et d'évaluation, de même que les

hommes du théâtre puisent dans les travaux des philosophes pour soulever les questions qui préoccupent les sociétés et les individus.

Ces rapports et interactions entre philosophie et théâtre, écrit Mohammed El Kabbaj dans la préface de son œuvre, "ont imprégné les créations théâtrales de relents philosophiques à tel point que les professionnels du théâtre ont pris conscience qu'il n'existe pas de théâtre sans fond philosophique. En contrepartie, le théâtre a permis l'extension de la base du public de la philosophie en simplifiant les idées, les concepts et les énigmes".

Le penseur a affirmé avoir, dans le cadre de ses recherches, exploré une centaine de livres traitant de cette thématique, dont quatre l'ont amené à sonder le rapport étroit entre philosophie et théâtre. C'est ainsi que la philosophie trouve dans le théâtre un espace pour donner vie

aux idées tandis que cet art de la scène s'inspire de la philosophie et transforme ses méditations en situations exprimées par les acteurs sur scène.

La relation philosophie/théâtre se manifeste à plusieurs niveaux, d'après l'intellectuel marocain. "Le théâtre est une production complexe. Elle est linguistique, cognitive, littéraire et technique, et elle constitue, par ailleurs, un sujet philosophique par excellence, sans évoquer les origines historiques, rituelles et festives du théâtre", explique-t-il.

Emanant tout droit des mondes de la mythologie et du spectacle, le théâtre s'est intéressé aux questions soulevées par les premiers philosophes, en particulier celle liée à l'être. Le théâtre constitue un espace qui donne vie à la philosophie à travers le dialogue sur scène traitant de l'existence, de l'éthique et de l'esthétique, entre autres.

La Galerie Banque Populaire accueille l'exposition "Instantanés de vie"

La Galerie Banque Populaire accueille, du 21 octobre 2021 au 19 mars 2022, l'exposition "Instantanés de vie" rendant ainsi hommage au parcours du célèbre photographe Marcelin Flandrin.

Installé à Casablanca au début du XX^{ème} siècle, Marcelin Flandrin capture des instants de vie du Maroc d'antan. Durant son séjour, le photographe prendra des milliers de clichés constituant aujourd'hui de véritables pièces d'archives. Ces derniers seront ensuite répertoriés dans un fonds éponyme dont la Fondation Banque Populaire a fait l'acquisition en 1994. Trente photos en ont

été sélectionnées pour constituer la nouvelle exposition de la Galerie Banque Populaire, intitulée "Instantanés de vie", indique la BCP dans un communiqué.

Ces clichés renvoient à la beauté de la jeune femme marocaine, exposent son quotidien et subliment ses appareils traditionnels, fait savoir la même source, précisant que "c'est un voyage dans le temps offert par la Fondation Banque Populaire qui œuvre à la préservation de son identité".

"On mesure mieux l'impérieuse nécessité de conserver, valoriser et enrichir le Fonds Flandrin pour préserver la mémoire

collective et continuer à offrir aux publics le plaisir de découvrir des images qui parlent, interpellent et instruisent", a expliqué Bouchra Berrada, présidente du Directoire de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra, citée par le communiqué.

Un engagement qui a également été souligné par la critique d'art Syham Weigant qui a affirmé que "l'on peut enfin restituer une essentielle complétude, et cela notamment grâce à une exposition nécessaire dont nous ne pouvons que souhaiter vivement qu'elle se poursuive encore ici à la Banque Populaire".



Présentation de la pièce théâtrale "Al Kisma" à Chefchaouen

La vie culturelle a repris, lundi soir, à la ville de Chefchaouen, avec la présentation, en présentiel, de la pièce de théâtre "Al Kisma" (répartition), par l'Association Issil pour le théâtre et l'animation culturelle.

Cette manifestation, tenue à la Maison des jeunes de la ville, a été marquée par la présentation de performances artistiques, inspirées de la réalité marocaine vécue, incarnée par les traditions héritées qui ont laissé des conflits et des différends autour du problème de l'héritage entre les familles en milieu urbain et rural, provoquant la haine et la rancune à cause de la perte des droits.

Cette œuvre théâtrale, mise en scène par Massoud Bouhcine et écrite par Issam El Youssfi, est interprétée par une brochette d'acteurs de renom, comme Fa-

dila Benmoussa, Wassila Sabihi, Benaïssa El Jerari, Farid Regragui et Saïd Ait Baja.

Elle vise à mettre en lumière, sous différents angles artistique, comique et social, l'évolution du droit au Maroc, dans le but d'enrichir le débat sur l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'héritage.

Dans une déclaration à la MAP, l'artiste talentueuse Fadila Benmoussa a souligné que la pièce "Al Kisma" vise à aborder le problème de l'héritage et sa relation avec les femmes, surtout en matière de leur négligence d'une manière ou d'une autre, en particulier en ce qui concerne leur droit d'héritage des terres soulaliyates.

"La femme est privée d'autres droits, nous avons essayé d'aborder ce problème social du point de vue artistique, à travers trois histoires dans lesquelles les

acteurs incarnent une partie de la souffrance des femmes, pour alerter les responsables, et les acteurs associatifs et de droits de l'Homme quant à la nécessité de s'intéresser à ces questions et d'y trouver des solutions", a-t-elle précisé.

Mme Benmoussa a relevé que l'artiste est qualifié, de par sa perspicacité et sa conscience artistique, pour réussir à éveiller les consciences et à sensibiliser, vu qu'il est considéré comme un miroir des problèmes dont souffrent les sociétés, et où il dépeint la réalité et essaye de trouver des solutions aux problèmes existants.

De son côté, l'artiste Saïd Ait Baja a expliqué que son rôle dans cette œuvre est "un cri face à l'injustice liée à la répartition de l'héritage, qui constitue un problème majeur au Maroc", appelant à ouvrir le débat sur ce



phénomène.

Il convient de noter que la pièce de théâtre "Al Kisma" a présentée, mardi à la Maison des

Jeunes, pour la deuxième journée consécutive, et a été suivie d'un débat ouvert avec les acteurs.

Bouillon de culture

Cinéma

Le film "Sous le Ciel d'Alice" sera présenté du 28 octobre au 05 novembre dans les salles de l'Institut français du Maroc, dont la cinémathèque de Tanger et des Instituts français de Tétouan, Marrakech, Casablanca, Rabat et Meknès.

Le film, nominé pour la semaine de la critique de 2020, relate l'histoire de la jeune Alice qui décide de quitter la Suisse pour le Liban où elle a un coup de foudre pour Joseph, astrophysicien malicieux qui rêve d'envoyer le premier Libanais dans l'espace.

Littérature

Pour la rentrée littéraire 2021, les éditions Le Fennec ont publié en format poche, la traduction en arabe de l'œuvre "Les boucs" de l'écrivain Driss Chraïbi.

Ce livre de 172 pages a été traduit en arabe par le poète Mohamed Hmoudane, avec une préface du professeur Kacem Basfao.

Théâtre

L'Association Théâtre Aquarium en partenariat avec la Fondation Drosos organise, une conférence de presse en vue de lancer le projet "M'ARTSY", qui vise à accompagner 12 jeunes talents de la région de Rabat, âgés entre 18 et 32 ans dans trois disciplines artistiques, à savoir le RAP, le SLAM et le Théâtre d'improvisation.

Selon les organisateurs, M'ARTSY compte renforcer les compétences théoriques et pratiques des jeunes talents, les accompagner en production artistique et les encourager en les connectant au marché et aux professionnels du domaine.

Portrait

Fabio Quartararo

*Petit prince
devenu roi
en MotoGP*



Surnommé le petit prince de la moto, Fabio Quartararo vient à seulement 22 ans d'être couronné roi du MotoGP, devenant le premier Français champion du monde dans la catégorie reine.

Quand une étoile s'éteint, une autre naît ailleurs: clin d'œil du destin, c'est l'année du départ à la retraite du "héros de (son) enfance", le septuple champion du monde Valentino Rossi, que Quartararo devient à son tour N.1.

A l'âge auquel Rossi obtenait son premier titre dans l'élite il y a vingt ans, Quartararo roule avec sa Yamaha sur ses traces, et sur celles de l'Espagnol Marc Marquez, couronné six fois en MotoGP depuis 2013.

C'est l'histoire d'un surdoué, promis au Graal mondial depuis ses premiers exploits. Né à Nice le 20 avril 1999, d'un père, Étienne, serrurier et champion de France 125 cm³, et d'une mère, Martine, coiffeuse, Fabio a toujours baigné dans la moto, qu'il découvre sur une petite "piwi" de Yamaha, déjà.

Ses parents s'en rendent vite compte, le petit a du talent. Trop pour la France. Alors pour s'épanouir, dès ses 7 ans, direction l'Espagne avec son père, qui ne recule devant aucun aller-retour de plus de 1000 km pour que Fabio affronte des

rivaux à son niveau et, accessoirement, lui offrir "les meilleurs souvenirs" de sa vie.

Dans cette Mecque de la vitesse moto, où ses adversaires le surnomment "El Diablo", il enchaîne les succès, au point de s'installer à 13 ans près d'Alicante, chez son manager de l'époque. Loin de ses parents, avec qui il garde "une relation extraordinaire" et de son frère aîné, l'adolescent, qui n'a "pas d'ami d'enfance", fait de cet univers "un travail".

A 14 ans, en 2013, il devient le plus jeune vainqueur du très compétitif championnat espagnol, puis récidive en 2014, avant d'accéder au championnat du monde, en catégorie Moto3, dès 2015. Jusqu'en 2018, le pilote multiplie les équipes et n'a ni la stabilité ni le matériel pour jouer le championnat (10e, 13e en Moto3, 13e, 10e en Moto2), même s'il gagne un Grand Prix en 2018, tapant dans l'œil des observateurs.

Mais, dans le même temps, le jeune homme, simple et à la blague facile, ordonne sa carrière. Il s'entoure d'un confident, ami et intend, Thomas Maubant, qui l'accompagne partout, et d'un nouveau manager, Eric Mahé, qui l'aide à accéder à l'élite en 2019 avec l'écurie satellite Yamaha-SRT.

Celui qui vit désormais en princi-

pauté d'Andorre fait une entrée fracassante dans l'élite, devenant à 20 ans le plus jeune pilote à réaliser une pole position (record de Marquez battu de quelques jours).

Enchaînant cinq autres poles, le jeune homme longiligne d'1,77 m, au style vestimentaire bien affirmé, s'offre un nouveau surnom, le "poleman". Marquez, qui reconnaît en lui un sérieux rival, retarde à plusieurs reprises la première victoire du Français, comme en Thaïlande où il le double dans les derniers instants.

Mais le 19 juillet 2020, au premier GP de la saison, le sextuple champion du monde, voulant rattraper Quartararo, chute et se casse l'humérus, laissant le Français s'imposer pour la première fois en MotoGP.

Alors qu'aucun de ses compatriotes n'avait gagné de Grand Prix depuis 1999, il fait retentir trois fois la Marseillaise cette année-là. Toutefois, même sans Marquez blessé toute la saison, il ne finit que 8e, moins bien qu'en 2019 (5e).

En 2021, Yamaha le propulse vers l'écurie d'usine en remplacement de Rossi, qui fait le chemin inverse vers l'écurie satellite. Quartararo travaille aussi son mental, lui qui a montré des signes d'énervement quand tout n'allait pas en son sens.

"Mon psychologue est la per-

sonne qui m'a fait changer", disait-il en début d'année, lui permettant d'"être libre, avoir la pensée uniquement sur l'objectif".

Quand, lors de nombreux départs, le Français se voit distancé, il garde son calme et revient très souvent vers la première place (cinq victoires cette saison).

Autant d'ingrédients nécessaires pour décrocher le Graal et une recette à répéter pour rester au sommet. A la manière des athlètes qu'il admire et a pu rencontrer, comme Kylian Mbappé ou Lewis Hamilton, avec qui il joue parfois aux jeux vidéo en ligne, Quartararo ne veut pas s'arrêter là.

Il faudra, dans ce sport dangereux, éviter les chutes. Ça tombe bien, c'est une de ses forces. Rester dans une forme physique idéale devrait aussi être à la portée de l'habitant d'Andorre, où il s'est installé, comme beaucoup d'autres pilotes, tant pour des raisons fiscales que pour la proximité avec la nature et les nombreux circuits d'Espagne.

Reste une question : quelle partie de son corps accueillera son prochain tatouage ? Déjà notamment marqué au bras droit de la date de sa première victoire et de son effigie fêtant ce moment, il s'en est promis un autre pour le titre. Aura-t-il assez d'espace pour les suivants ?

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة تاروريت
بانشوية الجميون
جماعة العيون سيدي ملوك
مصلحة تدبير الموارد البشرية

إعلان عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية
لغاثة موظفي جماعة العيون سيدي ملوك برسم سنة 2021

يعلن رئيس جماعة العيون سيدي ملوك عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية لغاثة الموظفين التابعين لميزانية جماعة العيون سيدي ملوك المتوفرين على 6 سنوات من الإكتمية في الدرجة في اليوم المحدد لإجراء أول اختبار من اختبارات الامتحان المهني حسب الجدول اسفله:

الاطار الأصلي	الاطار الممتحن في شأنه	عدد المناصب الممتحن بشأنها	تاريخ إجراء الامتحان	آخر أجل لقبول الترشيحات
تقني الدرجة الثانية	تقني الدرجة أولى	01	يوم السبت 2021/12/11	2021/11/16
تقني الدرجة الثالثة	تقني الدرجة الثانية	01	على الساعة الثامنة والنصف صباحا بمقر جماعة العيون سيدي ملوك	
محرر الدرجة الثالثة	محرر الدرجة الثانية	01		
مساعد اداري الدرجة 2	مساعد اداري الدرجة 1	01		
مساعد اداري الدرجة 3	مساعد اداري الدرجة 2	01		
مساعد تقني الدرجة 3	مساعد تقني الدرجة 2	03		

ويشتمل الامتحان على اختبارات كتابية وشفوية فملي للمعنيين بالأمر الراغبين في المشاركة في هذه الامتحانات ايداع طلبات ترشيحهم بمصلحة الموارد البشرية بالجماعة.

N°9122/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
CERCLE EL KELAA BENI AAMEUR
CAIDAT OULED BOUALI
C.T OULED AAMER
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINS

*** **


AVIS CONCOURS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Le président de la commune OULED AAMER organise au profit des fonctionnaires de cette commune , un examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021 en date du 19/12/2021 à 9h du matin au siège de cette commune. Et ce suivant le tableau ci après :

Grade d'origine	Grade de promotion	Conditions de Concours	Nombre de poste	Dossiers de Candidature
Adjoint Technique 03 éme Grade	Adjoint Technique 02 éme Grade	L'examen est ouvert aux fonctionnaires titulaires ayant passé Six (06) années de service dans leurs grade d'origine jusqu'à la date du premier examen professionnel .	01	-Les dossiers de candidature doivent être déposés au Bureau du ressources humains de la commune -le : 03/12/2021 considérer le dernier délai de dépôt des dossier .
Rédacteur 03 éme grade	Rédacteur 02 éme grade		01	

N°9123/PA

Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zeairs.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.

Avis d'Appel d'Offres Ouvert n° 66/2021/DPEFLCD-Rbt

(Réservé aux petites et moyennes entreprises, Coopératives et Auto-entrepreneurs)

Le 22/11/2021 à 11h, il sera procédé dans le bureau du Directeur de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohammed VI Suissi Dar Essalam – RABAT à l'ouverture des plis, relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Les Travaux de reboisement sur 2ha dans la forêt urbaine de la Ceinture Verte de Rabat relevant de la DPEFLCD de Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohammed VI Suissi Dar Essalam – RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille Dirham (10 000,00 Dh).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre cent mille cinquante-quatre dirhams et quatre-vingt-dix-huit centimes TTC (400054,98 dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n°27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia – RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Déposer leurs offres par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Pour le présent appel d'offres, les entreprises marocaines doivent fournir une copie certifiée de l'attestation de qualification et classification délivrée par le HCEFLCD relatant les données suivantes

Secteur	Qualification	Catégorie
1	1.4	4

N°9093/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE REHAMNA
COMMUNE DE BEN GUERIR
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE BUDGET DEPENSES
ET RESSOURCES HUMAINES

N° 323/2021

Avis d'Examen d'aptitude professionnelle
au titre année 2021

- Vu le Dahir n° 1.58.008 du 4 chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique, tel qu'il a été complété et modifié ;
- Vu le dahir n° 1.5.85 du 7 juillet 2015 portant promulgation de la loi organique n° 113.14 relative aux communes et particulièrement l'article 96.
- Vu la Décisions n° 322 du 21/10/2021 la Présidente portant ouverture examens aptitude professionnelle au titre année 2021.
- La commune organisera le 14 et 21 Novembre 2021. à 9 heure des matin au siège de L'école Haj Ahmed Dyouri sise au centre de benquerir un examen interne d'aptitude professionnelle pour accès aux grades ci-dessous.
- Les candidatures doivent être déposées leurs candidatures au service budget dépenses et ressources humaines le 05 Novembre 2021 comme dernier délais à 16 heures 30 m.

grade actuelle	Grade d'accès	Les conditions du participation à l'examen	Date d'examen	Observations
Adjoint Technique 3 ^{ème} G	Adjoint Technique 2 ^{ème} G	6 ans d'ancienneté au grade	14/11/2021	
Technicien 2 ^{ème} G	Technicien 1 ^{er} G		21/11/2021	
Technicien 3 ^{ème} G	Technicien 2 ^{ème} G		21/11/2021	
Administrateur adjoint MI	Administrateur MI		21/11/2021	
Adjoint Administratif 2 ^{ème} G	Adjoint Administratif 1 ^{er} G		21/11/2021	
Adjoint Administratif 3 ^{ème} G	Adjoint Administratif 2 ^{ème} G		21/11/2021	

N°9124/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°60/2021/INV

Le 22/11/2021 à 09 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° :60/2021/INV, pour **Travaux de création d'internet du lycée collégial Tazemourte à la CT Tazemourte, relevant de la direction provinciale de Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :5399940.00 DH (TTC) (Cinq Millions Trois Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cent Quarante Dirhams).

La caution provisoire : Quatre Vingt Mille Dirhams(80 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A2	3

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°9125/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°61/2021/INV

Le 22/11/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° :61/2021/INV, pour **Travaux de création de l'internet du lycée collégial Askawn à la CT Askawn, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :5580 000.00 DH (TTC) (Cinq Millions Cinq Cent Quatre-Vingts Mille Dirhams).

La caution provisoire : Quatre Vingt Mille Dirhams(80 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A2	3

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°9126/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°63/2021/INV

Le 22/11/2021 à 15 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° :63/2021/INV, pour **Achèvement des Travaux de construction du lycée collégial Zagmouzen à la CT Zagmouzen, relevant de la direction provinciale de Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :6924234,00Dhs (Toute Taxe Comprise). (Six Millions Neuf Cent Vingt Quatre Mille Deux Cent Trente Quatre Dirhams, Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : Cent Mille Dirhams(100 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A2	3

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N°9128/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°62/2021/INV

Le 22/11/2021 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° :62/2021/INV, pour **Travaux de création du lycée collégial Tassoufi à la commune territoriale Tassoufi, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :7263900,00Dhs (Toute Taxe Comprise). (Sept Millions Deux Cent Soixante Trois Mille Neuf Cents Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : Cent Mille Dirhams(100 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A2	3

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N°9127/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DELEGATION DE FIGUIG
BOUARFA

المملكة المغربية
وزارة الشباب والرياضة
نيابة إقليم فجيغ
بوعرفة

AVIS RECTIFICATIF
DE L'AVIS D'AOO N° 7 /2021

Avis d'appel d'offre ouvert n° 7/2021 sur offre des prix en séance publique relatif à : TRAVAUX DE MISE A NIVEAU D'UN TERRAIN DE FOOT-BALL DE LA VILLE DE FIGUIG

Il est porté à la connaissance du public qu'une rectification est survenue concernant :

- AVIS D'APPEL D'OFFRES EN FRANÇAIS
- REGLEMENT DU CONSULTATION

Nouveau système		
Secteur	Qualification	Classe
A	A.2	3

les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le DT tel que prévu par le RC

N°9129/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 37/2021

Le 23/11/2021 à 10h00 il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T.L.E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET : Reconstruction des ouvrages d'art aux points de coupure situés aux PK 17+000, PK 17+700 et PK 21+600 de la RP 1917 dans la province de Tiznit

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 140 000,00 dhs (Cent Quarante Mille Dhs).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 9 828 577,20 Dhs (Neuf millions huit cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix-sept Dhs et 20 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tiznit
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Dossier Technique comprenant :**
 - Pour les entreprises installées au Maroc :

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGÉE	CLASSE MINIMALE
D	D1	2

- Pour les entreprises non installées au Maroc :

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9131/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale,
du Préscolaire et des Sports

ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION PROVINCIALE JERADA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 23/11/2021 à 10h, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de Jerada SIS quartier administratif Jerada l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° AO	Objet	Estimation		Cautionnement provisoire
		Min	Max	
05AF/2021	Achat de Légumes et Fruits destinés aux internats et aux cantines des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de Jerada et aux Dours Taleb disposant d'une convention avec cette Direction -Académie régionale d'éducation et de formation région de l'oriental. Jerada à 10h00	UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE SEPT MILLE DIX DHS TTC. 1 457 010,00 DHS. TTC	UN MILLIONNEUF CENT CINQUANTE MILLE QUATRE VINGT SEPT DHS TTC. 1 950 087,00 DHS. TTC	15 000.00 DHS QUINZE MILLE DHS.

Les dossiers des consultations peuvent être retirés du bureau des marchés relevant de la direction provinciale de Jerada. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis du bureau des marchés relevant de la direction provinciale de Jerada ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les dispositions de l'article 8 du règlement de la consultation, et doivent être originales ou copies certifiées conformes.

N°9130/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 38/2021

Le 23/11/2021 à 11h00 il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T.L.E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux de reconstruction des ouvrages d'art aux points de coupure situés aux PK 17+000, PK 17+700 et PK 21+600 de la RP 1917 dans la province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000.00 Dhs (Quatre Mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 292 098.00 Dirhams (Deux cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-dix-huit Dirhams et 00 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tiznit
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Dossier Technique comprenant :**
 - Pour les laboratoires installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification des laboratoires justifiant ce qui suit :


Activité	Qualification exigée	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ.3 ET CQ.4 ET CQ.7	2

- Pour les laboratoires non installés au Maroc :

Les laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9132/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale
direction Régionale Tanger-Tétouan-
Al Houceïma
Délégation Provinciale de Chefchaouen



المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
مديرية جهة طنجة تطوان الحسيمة
مندوبية إقليم شفشاون

AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRE N° 4/2021
SEANCE PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offre relatif au **Travaux de dépose, de fourniture et de pose de monte-charge et monte malades au CHP de Chefchaouen** prévue le 02/11/2021 à 11 heures a été reporté au Jeudi 11/11/2021 à 11 heures.

Le reste est sans changement.

N°9133/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°25/2021

Le **Lundi 22 Novembre 2021 à 10 Heures**, Il sera procédé, au Siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offres Ouverts sur offres de prix, pour **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES UNITES DU PRESCOLAIRE AU NIVEAU DES COMMUNES D'IGHOUD, DE JDOUR ET DE JNAN BOUIH / PROVINCE DE YOUSOUFIA.**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

* Le cautionnement provisoire est fixé à **Quatre Vingt Dix Mille Dirhams (90000,00Dhs)**.
* L'Estimation du Cout des prestations établi par le Maître d'Ouvrage est fixée à **Deux Millions Huit Cent Quarante et Un Mille Dirhams TTC (2 841 000.00Dhs -TTC)**.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29,31 et 148 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013 du décret relatif aux marchés publics.

Les plis des concurrents peuvent :
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia ;
- Soit déposés, contre récépissé, dans le Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia ;
- Soit remis, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Transmettre par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Très Important :
➤ Les concurrents installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique comprenant une Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification délivré par le Ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau dans le domaine suivant (Secteur/Qualification /Classe).

Secteur demandé	Qualification demandée	Classe minimale demandée
A	A2	4

➤ Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique tel que prévu par l'article 10 du Règlement de consultation .
➤ Les Pièces justificatives à fournir sont Celles prévues par l'Article 10 du Règlement de consultation .
➤ Les échantillons, Catalogues, Prospectus, et Notices seront déposés au niveau du Parc Auto Provincial (Bureau du Service MG - DRHMG/SG) contre décharge au plus tard **Le Vendredi 19 Novembre 2021 à 9 Heures (Date limite)**.

N°9135/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DARAA - TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
PACHALIK MY ALI CHERIF
COMMUNE MY ALI CHERIF
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Avis d'examen d'aptitude professionnelle pour l'année 2021

Le Président de la Commune My Ali Chérif à Rissani ;
Avis qu'il sera organisé un examen d'aptitude professionnelle pour l'accès aux Grades suivants selon tableau ci - dessous.

Période	Grade d'origine	Nouveau grade	Conditions de participations à l'examen	Côte	Date dépôt dossier de candidatures	Date et lieu d'examen
Première Période	Adjoint Administratif 3° grade	Adjoint Administratif 2° grade	Six (06) ans de service dans le grade d'origine au moins à la date au 1° examen écrit	13%	01/12/2021	Le 04/12/2021 à partir de 09H au siège de la Commune
	Adjoint Technique 3° grade	Adjoint Technique 2° grade				
Deuxième période	Rédacteur 3° grade	Rédacteur 2° grade			22/12/2021	Le 25/12/2021 à partir de 09H au siège de la Commune
	Adjoint Administratif 2° grade	Adjoint Administratif 1° grade				

N°9134/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°26/2021

Le **Lundi 22 Novembre 2021 à 11 Heures**, Il sera procédé, au Siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offres Ouverts sur offres de prix, pour **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES UNITES DU PRESCOLAIRE AU NIVEAU DES COMMUNES DE RAS AIN, DE LAKHOUALQA, DE SBIAT ET D'EL GUANTOUR / PROVINCE DE YOUSOUFIA.**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

* Le cautionnement provisoire est fixé à **Quatre Vingt Dix Mille Dirhams (90000,00Dhs)**.
* L'Estimation du Cout des prestations établi par le Maître d'Ouvrage est fixée à **Deux Millions Cinq Cent Vingt Mille Dirhams TTC (2 520 000.00Dhs -TTC)**.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29,31 et 148 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013 du décret relatif aux marchés publics.


Les plis des concurrents peuvent :
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia ;
- Soit déposés, contre récépissé, dans le Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia ;
- Soit remis, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Transmettre par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Très Important :
➤ Les concurrents installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique comprenant une Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification délivré par le Ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau dans le domaine suivant (Secteur/Qualification /Classe).

Secteur demandé	Qualification demandée	Classe minimale demandée
A	A2	4

➤ Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique tel que prévu par l'article 10 du Règlement de consultation .
➤ Les Pièces justificatives à fournir sont Celles prévues par l'Article 10 du Règlement de consultation .
➤ Les échantillons, Catalogues, Prospectus, et Notices seront déposés au niveau du Parc Auto Provincial (Bureau du Service MG - DRHMG/SG) contre décharge au plus tard **Le Vendredi 19 Novembre 2021 à 9 Heures (Date limite)**.

N°9136/PA



الجمهورية المغربية
وزارة التربية الوطنية
والعالية للتعليم والبحث العلمي
الإستراتيجية الوطنية للتربية والتعليم
مجمع منتديات الأناضول

**AVIS RECTIFICATIF DES APPELS
D'OFFRE**


- VU LA NON DISPONIBILITE CERTAINS DES ARTICLES OBJET DES APPELS D'OFFRE CI-DESSOUS AU MAROC.
- VU LES DELAIS D'OBTENTION DE CERTIFICAT DE FIABIITE ET DE CONFORMITE.

Le Directeur de l'AREF de la région de Guelmim Oued Noun annonce une modification des délais de mise en œuvre en particulier les appels d'offres suivants:

- ✓ 22/2021/I.AREF.GON
- ✓ 23/2021/I.AREF.GON

« LE DELAI D'EXECUTION SERA PROLONGE DE 45 JOURS A 90 JOURS. »

N°9137/PA



UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA
Faculté des Sciences Ben M'Sick

**Avis de Concours de Recrutement de
Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant
(Nombre de postes : 01)
Session du 23/11/2021**

La Faculté des Sciences Ben M'Sick Casablanca, annonce l'organisation d'un concours de recrutement de professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant (01 poste) session du **23/11/2021** dans la spécialité suivante:

Spécialités	التخصص	Nombre de postes
Anglais	الانجليزية	01

Sont autorisés à participer à ce concours, les candidats titulaires d'un doctorat ou doctorat d'état ou d'un diplôme équivalent.

Le concours comporte les épreuves suivantes :

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats (Coefficient 1),
- Un exposé - Discussion avec le jury (Coefficient 1).

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- 1- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Chef de l'établissement portant le nom, l'adresse et le N° de téléphone du candidat;
- 2- Une autorisation pour participer au concours (pour les candidats fonctionnaires);
- 3- Deux copies légalisées de la carte d'identité nationale;
- 4- Deux extraits d'acte de naissance de date récente;
- 5- Cinq exemplaires du Curriculum Vitae (CV) ;
- 6- Cinq exemplaires des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- 7- Cinq copies de l'arrêté d'équivalence scientifique délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres accompagné par l'arrêté d'équivalence administrative délivré par le Ministre chargé de la Modernisation des Secteurs Publics pour les candidats qui ont obtenu un doctorat étranger ;
- 8- Cinq exemplaires de la Thèse de Doctorat;
- 9- Cinq exemplaires des travaux de recherche, personnels ou en collaboration (Articles, monographies, ouvrages, etc.);
- 10- Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.

Les candidats doivent postuler sur la plateforme de l'Université Hassan II de Casablanca <https://econcours.univh2c.ma/> Avant le 18/11/2021.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté. Seules les candidatures déposées sur la plateforme citée ci-dessus seront acceptées.

Boulevard Cdt Driss El Harti B.P 7955, Casablanca Maroc
Tél. : +212 5 22 70 65 75 // +212 6 61 44 24 27 Fax. : +212 5 22 70 46 75
e-mail : fsbm.contact@univh2c.ma site : www.fsbm.univh2c.ma

N°9140/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE DE
LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE
Direction Régionale Fès/Meknes

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 09/ 2021(Séance Publique)**

MARCHE CADRE

Le Mercredi 24/11/2021 à 11:00h du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction Régionale de la Jeunesse de la Culture et de la Communication -DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE-à Fès l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres, Ouvert sur offres de prix, séance publique, concernant :

ACHAT DE CARBURANT (GASOIL) NECESSAIRE AU CHAUFFAGE DE LA PISCINE COUVERTE DE FES

MONTANT DE L'ESTIMATION MINIMALE EN DIRHAMS	MONTANT DE L'ESTIMATION MAXIMALE EN DIRHAMS
440 000.00Dhs Quatre cent quarante mille Dirhams	605 000.00 Dhs Six cent cinq mille dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans la direction Régionale de la Jeunesse de la Culture et de la Communication -DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE-Bureaux des Marchés, A.V. Chefchaoueni Fès, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.


Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions d'article 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 11434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans la direction régionale de la Jeunesse 01 boulevard Chefchaoueni ville nouvelle Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma.

N°9138/PA



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation nationale,
de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**Avis de concours de recrutement
d'un administrateur 2^{ème} grade (01)
(Session du 21/11/2021)**

La Faculté des Sciences Ben M'Sick Casablanca organise un concours de recrutement d'un administrateur 2^{ème} grade (01 poste). Le concours est ouvert aux candidats marocains âgés de 18 ans au minimum et ne dépassant pas 45 ans, titulaires du diplôme demandé dans la spécialité ci-dessous :

Grade	Nombre de postes	Spécialité	Diplôme
Administrateur 2 ^{ème} grade	01	علم البيانات والبيانات الضخمة / هندسة المعلومات والالكترونيك Data Science et Big Data / Ingénierie Informatique et Internet	Titulaire d'un Diplôme des Etudes Supérieures Approfondies ou d'un Diplôme des Etudes Supérieures Spécialisées ou d'un Master ou Master Spécialisé ou d'un Diplôme reconnu équivalent selon les dispositions du décret n°2.12.90 du 30 Avril 2012.

Le concours comporte deux épreuves écrites et une épreuve orale, dont la durée et le coefficient sont déterminés comme suit :

Epreuves	Durée	Coefficient
Un Sujet d'ordre général : Rédaction d'un sujet d'ordre général portant sur des thèmes juridiques, économiques, administratifs, sociaux, humains ou scientifiques;	3 heures	2
Un Sujet de Spécialité sur les attributions de l'administration concernée ou sur la spécialité objet du concours.	3 heures	3
Un Entretien oral avec un jury sur des sujets en relation avec la spécialité demandée et des questions d'ordre général pour évaluer les capacités du candidat à accomplir les tâches et les fonctions relatives au grade.	Entre 15 et 30 min	3

Le dossier de candidature est constitué de :

- Une demande adressée à Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Ben M'Sick Casablanca ;
- Deux (02) copies certifiées conforme de la CIN ;
- Deux (02) copies certifiées conforme du diplôme susmentionné ;
- Deux (02) copies certifiées conforme du Baccalauréat et de la licence ;
- Deux (02) Curriculum Vitae à jour du candidat ;
- Deux (02) extraits d'acte de naissance de date récente ;
- Deux (02) photos récentes portant au verso le nom, prénom et le numéro de la CIN du candidat ;
- Deux (02) copies de la décision d'équivalence pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger ;
- Autorisation de l'Administration pour les candidats fonctionnaires ;

NB :

- Les candidats qui souhaitent passer le concours susmentionné doivent s'inscrire de manière obligatoire et exclusive via le lien suivant: (<https://econcours.univh2c.ma/>), avant le 14/11/2021 ;
- Les dossiers incomplets ou parvenus après le délai réglementaire ne seront pas pris en considération ;
- Les candidats admis à passer l'examen oral doivent fournir au secrétariat général les documents ci-dessus, le jour de l'épreuve orale.

Boulevard Cdt Driss El Harti B.P 7955, Hay El Baraka Moulay Rachid Casablanca
Tél. : +212 5 22 70 65 75 // +212 6 61 44 24 27 Fax. : +212 5 22 70 46 75
e-mail : fsbm.contact@univh2c.ma site : www.fsbm.univh2c.ma

N°9139/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION
DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°27/2021

Le Lundi 22 Novembre 2021 à 12 Heures, Il sera procédé, au Siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouverts offres de prix, pour Travaux de Construction des Logements Administratifs au Centre de Santé de Sidi Chiker/ Province de Youssoufia

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

* Le cautionnement provisoire est fixé à Vingt Mille Dirhams (20 000,00Dhs).
* L'estimation du Coût des prestations établi par le Maître d'Ouvrage est fixé à Six Cent Quatre Vingt Mille Dirhams TTC(680 000.00Dhs -TTC).

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29 et 31 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013du décret relatif aux marchés publics.

Les plis des concurrents peuvent :
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia ;
- Province de Youssoufia ;
- Soit remis , séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit Transmettre par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Les Pièces justificatives à fournir sont Celles prévues par l'Article 10 du Règlement de consultation .

N° 9142/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION
DE L'ORIENTAL
PREFECTURE D'OUIDJA
ANGAD
COMMUNE D'OUIDJA
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
DIVISION
DU DEVELOPPEMENT
DES RESSOURCES
FINANCIERES
SERVICE DE LA REGIE
N° /.....
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/2021

« Séance publique »
Le 23 novembre 2021 à 11h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Commune d'Oujda, Bd Med V à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix en séance publique pour l'affermage du souk

hebdomadaire situé au marché de gros des légumes et fruits d'Oujda réservée à la vente des voitures utilisées.

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des appels d'offres « Service Régie » (Bd Mohamed V. ex local de l'agence urbain d'Oujda).

- Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 100.000,00 dhs(Cent mille dirhams) qui doit être versé à la caisse du trésorier préfectoral d'Oujda.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à 300.000,00dirhams (Trois cent mille dirhams).

Les concurrents peuvent déposer leurs dossiers soit :
- contre récépissé dans le bureau des appels d'offres.
- les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux cahiers des charges , article 8 - 9 et 29. I- Dossier Administratif comprennent :

- 1) La déclaration sur l'honneur légalisée.
- 2) Engagement du concurrent.
- 3) Photocopie légalisée de la C.I.N.
- 4) Attestation ou sa copie conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière, cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

5) Le cahier des charges signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu, accepté et paraphé » sur toutes les pages.

6) Le récépissé du cautionnement provisoire.

7) Certificat d'immatriculation au registre de commerce.

8) Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière.

9) Le concurrent s'engage à préserver, entretenir, garder, respecter la superficie déléguée spécifiquement à cette activité, et assumer toute responsabilité qui pourrait survenir envers le dit local objet de location et envers les tiers.

10) Une note indiquant les moyens humains du concurrent

11) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

12) Statut de la société
I- Premier enveloppe:

- Toutes pièces citées sus dessus « Dossier administratif»
II - Deuxième enveloppe :
- Offre financière.
- Acte d'engagement portant la légalisation de signature du concurrent « Dossier financier »

N.B : * Seules peuvent par-

ticiper à cet appel d'offre les personnes physiques ou morales qui remplissent les conditions citées ci-dessus, sous peine d'annulation.

* Dernier délai de retrait de dossier est fixé à 22 novembre 2021 avant 16 H.

N° 9143/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT, ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°13/2021

Le 22/11/2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement et de l'Eau de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :
Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi des travaux de dédoublement de la RN1 du PK318+600 au PK325+800 et du PK326+100 au PK331+100 relevant de la DPEE de Mohammedia – Préfecture de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, et de l'Eau de Mohammedia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six Mille dirhams (6000.00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent vingt-huit mille quatre cent dirhams,zéro centimesTTC (428400,00dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de l'Équipement, et de l'Eau de Mohammedia à l'avenue des FAR Mohammedia
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit le dépôt des plis et des offres des concurrents peuvent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc : Produire la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément D4.

Pour les entreprises non installées au Maroc : Fournir le dossier technique tel

que prévu par l'article 9 du règlement de consultation
N° 9144PA

Royaume du Maroc
Ministère de la santé et de la Protection sociale
Direction Régionale de la Région de de l'Oriental
Délégation Provinciale de Nador
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRE DES PRIX
N° 06/2021

Le 23/11/2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la délégation du Ministère de la santé à la province de Nador à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix pour :

Achat de fournitures d'appareillage pour Le centre provincial d'appareillage orthopédique relevant de la DMS de Nador.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau de Mr : chef du service administratif et économique, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 20 000.00 Dhs (vingt mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme du: cinq cent

mille soixante onze Dirhams et vingt cts (500 071.20Dhs) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de Mr : chef du service administratif et économique à la DMS de Nador.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit le dépôt des plis et des offres des concurrents peuvent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les documents techniques (prospectus, notices, catalogue) exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de Mr : chef du service administratif et économique de la DMS de Nador au plus tard le jour ouvrable précédant le jour et l'heure fixé pour l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 9145/PA

FONDATAX
Conseil financier et fiscal
BOOST BPO
R.C. : 520007
CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 13 SEPTEMBRE 2021, il a été institué une société SARLAU avec les caractéristiques suivantes :

1- Dénomination: BOOST BPO
2- Siège social : 26, AVENUE MERS SULTAN, ETAGE 1 APPT 3-CASABLANCA Activité : Activités de centres d'appels.

4- Capital :
• Mme AMIRA AJANA fait apport en numéraire de la somme de 100.000 DH, divisée en 1000 parts sociales de 100 DH chacune

5- Gérance:
Mme AMIRA AJANA, gérante unique pour une durée indéterminée.

6- l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 797406 le 25/10/2021

N° 9146/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
CERCLE DE SIDI BENNOUR
CAIDAT DE BENI HILAL

C.T BENI HILAL

Avis d'appel d'offres ouvert
(séance publique)
MARCHÉ N° 3 /2021

Le jeudi 25 novembre 2021 à 11 heure, il sera procédé au bureau du président de la C.R de Beni Hilal à

l'ouverture des plis des offres de prix concernant la location des parties du souk hebdomadaire au titre de l'année 2022 comme suit :

- stations du souk.
- foundouk.
- marché à bestiaux.
- abattoir.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie de la recette communale .

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma le cautionnement provisoire est fixé comme suit:

N° du lot	Dépendances du souk	Caution provisoire est fixée à:	Estimation du maître d'ouvrage est fixée à:
1	Stations du souk	225.000,00 Deux Cents vingt cinq mille dhs	69.290,00 soixante neuf mille deux cent quarante vingt dix dhs
2	Foundouk	72.000,00 Soixante douze mille dhs	25.033,33 Vingt cinq mille trente trois dhs 33 cts
3	Marchés à bestiaux	141.360,00 Cent quarante un mille trois cents soixante dhs	45.615,33 Quatre cent cinquante mille six cent quinze dhs 33 cts
4	Abattoir	21.000,00 Vingt un mille dhs	7.453,90 sept mille quatre cent cinquante trois dhs 90 cts

Note : Il convient également de noter que les candidats doivent joindre le montant relatif à l'hygiène au prix de location de chaque offre selon le chapitre 15 de cahier de prescriptions spéciales .

- Le montant concernant l'hygiène est fixé à :

- * Lot n° 1 : 7.000,00 dhs (sept mille dhs) pour la partie stations du souk .
- * Lot n° 2 : 4.000 ;00 dhs (quatre mille dhs) pour la partie foundouk .
- * Lot n° 3 : 4.500,00 dhs (quatre mille cinq cent dhs) pour la partie marchés des bestiaux .
- * Lot n° 4 : 1.500 ;00 dhs (mille cinq cent dhs) pour la partie abattoir .

Le contenu , la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29et 31 du décret n° 349-12-2 du 8 Jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Mr le président de la commune rurale de Beni Hilal.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N°9141/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la santé
Direction Régionale
Tanger-Tétouan-
Al Hoceima
Institut Supérieur des
Professions Infirmières
et Techniques de Santé
Tétouan

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX
N° 04/ISPITST/2021

Le lundi 22/11/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, sise avenue Abdekhaleq Toress Hôpital Civil de Tétouan, Saniat R'mel - Route de Martil à Tétouan à l'ouverture des plis, relative à l'appel d'offre sur offre de prix pour:

- Acquisition, installation et mise en service du matériel pédagogique au profit de L'ISPITS de Tétouan et l'annexe d'Al Hoceima.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés au secrétariat général de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, adresse : avenue Abdekhaleq Toress Hôpital Civil de Tétouan, Saniat R'mel - Route de Martil Tétouan.
- Il peut également être téléchargé de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1443 (20 mars 2013), relatif aux marchés publics.

Cautionnement provisoire est fixé à : 10.000,00 DHS (Dix Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : 455.988,00 DH T.T.C (Quatre cent cinquante cinq mille neuf cent quatre vingt huit dirhams)

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés au secrétariat général de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, adresse : avenue Abdekhaleq Toress Hôpital Civil de Tétouan, Saniat R'mel - Route de Martil Tétouan.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit Transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (8) du règle-

ment de consultation. Le dernier délai de dépôt de la documentation technique (les prospectus, notices, et catalogues) exigée par le dossier d'appel d'offres est le 19/11/2021 avant 15h.

N° 9150/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DU NORD

Acquisition et installation de rayonnage pour les magasins des centres relevant du Secteur de Production Nord Tétouan

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 122 DR/9/C/SPN/2/2021
Séance publique

La Direction régionale du nordde l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : L'acquisition et installation de rayonnage pour les magasins des centres relevant du Secteur de Production Nord Tétouan. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. L'estimation du coût des prestations s'élève à 198 720 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3000 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord, Adresse : 6, rue Melilla, Castilla Tanger

- Tél :0539 32 85 15/20/25 Fax : 0539 94 02 08/ 0539 94 39 71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consul-

tation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord : 6, rue Melilla, Castilla Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord : 6, rue Melilla, Castilla Tanger avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 01/12/2021 à 10H00 à la Direction la direction régionale du nord sis à 6, rue

Melilla, Castilla Tanger. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achats de la Direction régionale du nord de l'ONEE-Branche Eau
- Adresse : 6, rue Melilla, Castilla Tanger
- Tél :0539 32 85 15/20/25 Fax : 0539 94 02 08/ 0539 94 39 71- Email : fferrasi@onee.ma

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 9151/PC

MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

**AVIS DE REPORT
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 35/2021**

JE PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 35/2021 DU 08/11/2021 A 12 H , PUBLIE AU MEME JOURNAL , RELATIF A : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN INTERNAT POUR LYCEE QUALIFIANT AL MARINIYINE CT IMI MKOREN -PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA-

A ETE REPORTE AU : 17/11/2021 A 13 H .

N°9147/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.E

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°26/INDH/2021

Le 22/11/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipe ment de la Province de Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour **lestravaux d'aménagement de la maison d'accueil pour les élèves Dar talib à la ville d'El Borouj - Province de Settat**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division d'Equipe ment de la Province de Settat, Quartier Administratif, Avenue Hassan II -Settat.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **16 000 ,00 dh**(seize mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

842 916,00dhs T.T.C(huit cent quarante deux mille neuf cent seize dirhams Toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipe ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipe ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrête du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du Certificat de qualification et de classification dans le secteur suivant :

Secteur	Classe	Qualification exigées
A	5	A.5

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

N°9149/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.E

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 27/INDH/2021

Le 19 Novembre 2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipe ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour les **travaux de construction de Dar Al Oumouma à la commune Ouled M'rah - Province de Settat**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division d'Equipe ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Le prix d'acquisition des plans est de : **15,00 dh (Quinze dirhams).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **20 000,00 dh (Vingt mille dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1 068 768,00dh TTC (Un millionsixante huit millesept cent soixante huit dirhamsTTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipe ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipe ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrête du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du Certificat de qualification et de classification dans le secteur suivant :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	4	A.2

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

N°9148/PA

Etude Maître Mohamed Karim DOULIAZAL NOTAIRE à Casablanca 465 Bd Ambassadeur Ben Aicha 4ème étage TEL 05.22.40.05.58 FAX 05.22.40.05.59 CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte authentique en date du 17/09/2021 il a été établi les statuts d'une société, avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « HARMONIUM PROMO » S.A.R.L OBJET :

- Service Consulting.
- Etude marché de projet et commercialisation et d'une manière générale toutes opérations industrielles, Commerciales, financières, civiles mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations se rapportant à ladite activité, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandité, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca, 131 bd anfa résidence azur bureau n° 11 B. DUREE : QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années consécutives, à compter de son immatriculation au registre de commerce.

LES APPORTS : Il est fait apport à la société d'une somme de DIX MILLE (10.000,00) Dirhams, inscrite au nom de : Mr Nasser BOUZOUBAA 9.900,00 DHS Mr Hamza BOUZOUBAA 100,00 DHS

Soit au total : 10.000,00 DHS CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES :

Le capital social de la société est donc fixé à la somme de DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00) et divisé en CENT (100) parts sociales, de cent (100) Dirhams chacune, numérotées de 1 à 100, toutes souscrites en numéraire et libérées, elles sont attribuées, savoir :

Mr Nasser BOUZOUBAA ... 99 parts Mr Hamza BOUZOUBAA 01 parts

Soit au total: 100 parts ANNEE SOCIALE Du 1er janvier au 31 Décembre BENEFICES

Le produit net de l'exercice par le prélèvement légal et statutaire, sera attribué aux associés ou réparti en les associés futurs proportionnellement au nombre des actions appartenant à chacun d'eux.

GERANCE : Est nommé en tant que gérant de la société, pour une durée illimitée Monsieur Hamza BOUZOUBAA par sa signature unique.

Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Casablanca le 24/09/2021

Registre de commerce 517003.

Pour extrait et mention N° 9152/PA

MAROC PIECES AUTO "M.P.A" Société à responsabilité limitée Au capital de : 12.000.000,00 dirhams Siège social : 66-68 Boulevard Yacoub El Mansour Casablanca RC n° : 27.805

Suivant délibération de l'AGE du 28/12/2019, il a été décidé :

1- D'augmenter le capital social de la somme de (4.000.000,00) dirhams pour le porter de (12.000.000,00) à (16.000.000,00), dirhams par voie d'incorporation au capital de pareille somme prélevée sur le compte "Autres Réserves" ;

2- De refondre et de mettre à jour les statuts de la société. En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Nouvelle mention Capital social : (16.000.000,00) de dirhams, divisé en (160.000) parts sociales de (100) dirhams chacune, entièrement libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits respectifs :

• Mr SBAGHI BENAÏSSA : 159.991 parts

• Mme ZOUAOUI ZINEB, épouse SBAGHI : 9 parts Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Casablanca en date du 26/10/2021 sous le numéro 797657.

Pour avis, le gérant N° 9153/PA

DAR SNEBI Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de Dix mille (10.000) dirhams

Siège social : 12, Rue Sabri Boujemaâ, 1^{er} étage, Appt. N° 6 Casablanca R.C 244.351

Aux termes d'une délibération en date du 10/11/2020, l'associé unique a décidé la liquidation totale de la société à compter du 31/12/2019, et donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation a été effectué au greffe du tribunal de Casablanca en date du 26/10/2021 sous le numéro 797660.

Pour avis, le liquidateur, N° 9154/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT SECRETARIAT GENERAL D.B.M.

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 07/INDH/2021 SEANCE PUBLIQUE Le 22/11/2021 à 10H00, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale objet du contrat : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PRESCOLAIRES TYPE 1 AU CERCLE MIDELET (1 A LA CT ZAIDA, 2 A LA CT ITZER, 1 A LA CT AIT BEN

YAACOUB, 1 A LA CT AIT IZDEG ET 7 A LA CT AIT AYACH) PROVINCE DE MIDELET.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat

http://www.marchespublics.gov.ma Le dossier de la consultation architecturale peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité. Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de (2.040.000,00 DHS HT) (DEUX MILLIONS QUARANTE MILLE DHS HT).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 100, 101 & 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics. - Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de la consultation architecturale. N° 9155/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT SECRETARIAT GENERAL D.B.M.

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 08/INDH/2021 SEANCE PUBLIQUE

Le 22/11/2021 à 11H00, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale objet du contrat : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 1 (3 AU CERCLE IMILCHIL ET 3 AU CERCLE BOUMIA) (2 A LA CT OUTERBAT, 1 A LA CT AÏT YAHIA, 1 A LA CT TANOUDI, 1 A LA CT SIDI YAHIA OU YOUSSEF, 1 A LA CT TOUNFIT) PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Marchés et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à

partir du portail des Marchés de l'Etat

http://www.marchespublics.gov.ma Le dossier de la consultation architecturale peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de (1 020 000,00 DHS HT) (UN MILLION VINGT MILLE DHS HT).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 100, 101 & 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de la consultation architecturale. N° 9156/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT SECRETARIAT GENERAL D.B.M.

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 09/INDH/2021 SEANCE PUBLIQUE

Le 22/11/2021 à 12H00, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale objet du contrat :

ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT-TROIS UNITES PRESCOLAIRES «21 T1 ET 2 T2) AU CERCLE ERICH (8 A LA CT GUERS TIALALLINE DONT DEUX TYPE 2, 1 A LA CT M'ZIZEL, 2 A LA CT SIDI AYAD, 4 A LA CT ZAOUAIA SIDI HAMZA, 2 A LA CT N'ZALA, 2 A LA CT GOURRAMA ET 4 A LA CT GUIR)

PROVINCE DE MIDELET. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat

http://www.marchespublics.gov.ma Le dossier de la consultation architecturale peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les condi-

tions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité. Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de (4 070 000,00 DHS HT) (QUATRE MILLIONS SOIXANTE DIX MILLE DHS HT).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 100, 101 & 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 9 du règlement de la consultation architecturale. N° 9157/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 53/INDH/2021

Le 19/11/2021 à 10H30 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 1 (3 AU CERCLE IMILCHIL ET 3 AU CERCLE BOUMIA) (2 A LA CT OUTERBAT, 1 A LA CT AÏT YAHIA, 1 A LA CT TANOUDI, 1 A LA CT SIDI YAHIA OU YOUSSEF, 1 A LA CT TOUNFIT) PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat

http://www.marchespublics.gov.ma Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQ MILLE DIRHAMS (5 000,00 DHS) L'estimation Du Cout Des Prestations Etablie Par Le Maître D'ouvrage est Fixée A : Cinquante Mille Quatre Cent Dirhams (50 400,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics. Copies certifiées conformes à l'original de certificat d'agrément dans les domaines : D14, D15, D16

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation. N° 9158/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA COMMUNE DE TAMELALET AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 04/2021

Le 24/11/2021 à 10 Heures , il sera procédé au siège de la commune de Tamelet à l'ouverture des plis de l'appel d'offre ouvert N° 04/2021 relatif à la fourniture de carburants .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune ;

il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.com

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:(5.000,00) cinq milles dhs.

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme -(190 795,00) cent quatre vingt dix mille sept cent quatre vingt quinze dhs TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être Conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent -Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom du président de la commune au bureau des marchés. -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer les offres électroniques via le Portail des marchés publics www.marchespublics.gov.com

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation. N° 9159/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PRÉFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DES PRIX N°
04/2021/FDR

Le Mardi 23 Novembre 2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétaire Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Achat de matériel de diagnostic, de soins de santé et de soins dentaire destinés aux centres de santé Ain Tekki et Fath 1 sis à la commune de Ben Yakhlef et au centre de santé Echellalate sis à la commune Echellalate, relevant de la Délégation du Ministère de la Santé - Préfecture de Mohammedia . Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma). Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 20.000,00 Dhs (Vingt mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million deux cent trente et un mille cent huit dhs et 20 cts TTC (1.231.108.20 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma.
Les prospectus et les notices, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia avant le Lundi 22 Novembre 2021 à 15 H.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 9160/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS

L'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la région de CASABLANCA SETTAT. DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI BENNOUR AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 18/SB/2021 du 22/11/2021 à 10h00mn, Le 22/11/2021 à 10h00mn, il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS de Sidi Bennour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres de prix, pour : APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES ET FOURNITURES D'ALIMENTATION POUR LES INTERNATS ET LES CANTINES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (COLLÈGES, LYCÉES ET ÉCOLES COMMUNAUTAIRES) RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI BENNOUR. Lot 1 : Zone A. Lot 2 : Zone B. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement de bureau du service des affaires administratives et financières, des Constructions, de l'Équipement et du Patrimoine relevant de la direction provinciale Bd DAKHLA, Rue de Meknès, Sidi Bennour. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'État : www.marchéspublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot 1 (Zone A) : 25 000,00 Dhs (Vingt Cinq Mille dirhams).
Lot 2 (Zone B) : 17 000,00 Dhs (Dix Sept Mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Lot 1 : Zone A.
- Min : 850 428,00 Dhs TTC (Huit Cent Cinquante Mille Quatre Cent Vingt Huit Dirhams TTC).
- Max : 1 275 634,50 Dhs TTC (Un Million Deux Cent Soixante Quinze Mille Six Cent Trente Quatre Dirhams, Cinquante Centimes TTC).
Lot 2 : Zone B.
- Min : 595 267,50 Dhs TTC (Cinq Cent Quatre Vingt Quinze Mille Deux Cent Soixante Sept Dirhams, Cinquante Centimes TTC).
- Max : 892 889,50 Dhs TTC (Huit Cent Quatre Vingt Douze Mille Huit Cent Quatre Vingt Neuf Dirhams Cinquante Centimes TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des affaires administratives et financières, des Constructions, de l'Équipement et du Patrimoine relevant de la direction provinciale Bd DAKHLA Rue de Meknès, Sidi Bennour.
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé

de réception, au service précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'Appels d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit envoyer leurs offres par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 9161/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
DIRECTION
DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET,
DES FINANCES ET
D'EQUIPEMENTS
SERVICE
DES COMMANDES ET
DES MARCHES
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 67 /2021/BR
Le 22/11/2021 à 10 h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du Conseil de la Région de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des candidatures relatives à la consultation architecturale pour : Conception Architecturale d'une Administration Annexe du Conseil de la Région de l'Oriental à Oujda.

Le dossier De la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des marchés de la Région de l'Oriental. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchéspublics.gov.ma.
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 19.892.000,00 DH HT (Dix-neuf Millions Huit Cent Quatre Vingt-Douze Mille Dirhams Hors Taxes)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
* Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard son altesse Royale Prince Héritier Moulay Hassan Oujda.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation architecturale.
Il est prévu une visite des lieux le 08/11/2021. À 10h, Le lieu de rencontre siège du conseil de la région de l'oriental.

N° 9162/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°68/2021/BR

Le 23/11/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **travaux de construction des routes non classées relevant la Province de Nador :**

- Commune Bni Oukil
-construction l'accès Zawya Karkariya sur 0.5 km.
- Commune Ouled Settout
-construction de la route NC reliant la RN2 vers zeguaria sur 3.50 kms.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
La caution provisoire : 80.000,00 (quatre vingt mille dirhams) au nom du conseil de la région de l'oriental.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 5.340.316,80 DHS (cinq millions trois cent quarante mille trois cent seize dirhams 80 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	3	B1, B3, B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9163/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°69/2021/BR

Le 23/11/2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **travaux de construction du route non classée reliant la route braqiq vers douar Mohammed ou Bouzyan sur 3.05 kms, commune Tadar Province Guercif.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
La caution provisoire : 45.000,00 (quarante cinq mille dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3.114.750,00 DHS (trois millions cent quatorze mille sept cent cinquante dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	3	B1,B3,B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9164/PA

«MVDIAG» S.A.R.L
SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL
DE 40.000,00DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : RUE
SOMAYA IMM 82
ETAGE N°4 QUARTIER
PALMIER CASABLANCA
CONSTITUTION
DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date, à Casa-
blanca, du 14/10/2021, il a
été formé une société à res-
ponsabilité limitée dont les
caractéristiques sont les sui-
vantes :

DENOMINATION: «
MVDIAG» S.A.R.L
OBJET :La société a pour
objet au Maroc :

- Import-Export de maté-
riel médical ;
- Transport de produits de
laboratoires ;
- La négoce
- La représentation des so-
ciétés marocaines ou étran-
gères ayant un objet
similaire ;
- La participation de la so-
ciété à toutes entreprises ou
sociétés créées ou à créer,
pouvant de rattacher direc-
tement ou indirectement à
l'objet social ou à tous objet
similaires ou connexes, no-
tamment aux entreprises ou
sociétés dont l'objet serait
susceptible de concourir à la
réalisation de l'objet social, et
ce par tous moyens, notam-
ment par voie de créa-
tion de sociétés nouvelles
d'apports, fusions ou so-
ciétés en participation ;
- Le dépôt, l'acquisition, la
cession, l'exploitation, la
concession, l'exclusivité di-
recte ou indirecte
- Et généralement, toutes
opérations industrielles,
commerciales, financières,
civiles, mobilières ou im-
mobilières pouvant se ratta-
cher directement ou indirecte-
ment à l'un des objets visés
ci-dessus ou à tous objets si-
milaires ou connexes ou
complémentaires.

SIEGE SOCIAL : Le siège
social est fixé à Rue Sou-
maya Imm 82 Etage N° 4
Quartier Palmier - CASA-
BLANCA.

CAPITALSOCIAL : Les as-
sociés effectuent l'apport
en numéraire, à savoir :
- La société MOSFET SAR-
LAU : 38.000,00 DHS La
somme de trente-huit mille
dirhams
- Monsieur Mehdi EL HAZ-
ZAZ : 2.000,00 DHS La
somme de deux mille di-
rhams
DUREE :99 années à com-
pter du jour de l'immatricu-
lation au Registre de
commerce.

ANNEE SOCIALE :du 1
janvier au 31 décembre de
chaque année.
GERANCE: Monsieur
Mehdi EL HAZZAZ,
BENEFICIAIRES :Les produits
nets de la société constatés
par l'inventaire annuel
après prélèvements légaux
et statutaires sont attribués
aux associés.
DEPOT ET IMMATICU-
LATION AU RC :Le dépôt a
été effectué auprès du
Greffé du Tribunal de Com-
merce de Casablanca
le25/10/2021sous le
n°797541.

POUR EXTRAIT ET MEN-
TION
Le gérant

N° 9165/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE
D'OUAOUIZERTH
CAIDAT
OUAOUIZERTH
CT DE BIN
EL OUIDANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
= N° 01/2021/CT.BIN
EL/PAZ =

Le 23 novembre 2021 à
11H, il sera procédé dans
la salle de réunion au siège
de la Commune de Bin El
Ouidane à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres sur offres des prix
pour:

- Location des dépen-
dances du Souk hebdoma-
daire de la Commune de
Bin El Ouidane année 2022
- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Dix Mille dirhams (10.000
,00 dh) pour cette location
- Le prix estimatif est de :
Trente mille dirhams
(30.000,00 dh).

- Les dossiers d'appel d'of-
fres peuvent être retirés au
bureau technique de la
commune de Bin El Ouidane
, ils peuvent être égale-
ment téléchargés du
portail Internet des mar-
chés publics : www.mar-
chepublics.gov.ma.

- Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27-29 et 31
du décret N° 02.12.349 du
20 Mars 2013 fixant les
conditions et les formes de
passation des marches de
l'état ainsi que certaines
dispositions relatives à leur
contrôle et à leur gestion.

- Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du président de la
commune de Bin El Ouidane.
• Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité ;

• Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis ;
• soit les envoyer par cour-
rier électronique conformé-
ment aux dispositions de la
décision du ministre de
l'économie et des finances
n° 14-20 du 04-09-2014.
- Les pièces Justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 25 du Décret
n°2.12.349 précité et l'arti-
cle 04 du règlement de
consultation.

N° 9166/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation provinciale
De Tata
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03/2021/DMST
(Séance publique)

Le 22/11/2021 à 10 Heures
du matin, il sera procédé
au siège de la Délégation
du ministère de la Santé à
la Province de Tata, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres
de prix ayant pour objet :
LA MAINTENANCE PRE-
VENTIVE ET CORRECTIVE
DU MATERIEL
INSTALLE AU BLOC

OPERATOIRE DE CEN-
TRE HOSPITALIER PRO-
VINCIALE DE TATA
RELEVANT DE LA DELE-
GATION DU MINISTÈRE
DE LA SANTE A TATA
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Délégation
du Ministère de la
Santé à la Province de
TATA ; AV Mohamed V
TATA, il peut être égale-
ment téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics : www.marchespu-
blics.gov.ma.

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de: 2000,00 dhs (Deux
mille Dirhams)
- L'estimation du coût des
prestations établie par
l'administration est fixée
comme suit : 408
720.00dhs (quatre cent huit
mille sept cent vingt Di-
rhams,00 Cts)

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers de concurrents
doivent être conformes
aux dispositions desarti-
cles 27, 29, 31et 148 du dé-
cret N° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés sus
indiqué ;

- Soit les transmettre, par
voie électronique conformé-
ment aux dispositions de
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4
septembre 2014) relatif à la
dématisation des procé-
dures de passation des
marchés publics.

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 9167/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation provinciale
De Tata
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/2021/DMST
(Séance publique)

Le 22/11/2021 à 11 Heures
du matin, il sera procédé
au siège de la Délégation
du ministère de la Santé à
la Province de Tata, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres
de prix ayant pour objet :
LA MAINTENANCE PRE-
VENTIVE ET CORRECTIVE
DES CHAMBRES
FROIDES RELEVANT DE
LA DELEGATION DU MI-
NISTÈRE DE LA SANTE
A LA PROVINCE DE
TATA
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Délégation
du Ministère de la
Santé à la Province de
TATA ; AV Mohamed V
TATA, il peut être égale-
ment téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics : www.marchespu-
blics.gov.ma.

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme

de: 2000,00 dhs (Deux
mille Dirhams)

- L'estimation du coût des
prestations établie par
l'administration est fixée
comme suit :
115200.00dhs (Cent quinze
mille deux cent Di-
rhams,00 Cts)

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers de concurrents
doivent être conformes
aux dispositions desarti-
cles 27, 29, 31et 148 du dé-
cret N° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés sus
indiqué ;

- Soit les transmettre, par
voie électronique conformé-
ment aux dispositions de
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4
septembre 2014) relatif à la
dématisation des procé-
dures de passation des
marchés publics.

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 9168/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation provinciale
De Tata
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05/2021/DMST
(Séance publique)

Le 22/11/2021 à 12
Heures, il sera procédé au
siège de la Délégation du
ministère de la Santé à la
Province de Tata, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres
de prix ayant pour objet :

LA MAINTENANCE PRE-
VENTIVE ET CORRECTIVE
DES
EQUIPEMENTS BIOME-
DICAUX INSTALLEES AU
SERVICE DE MEDECINE
DE CENTRE HOSPITA-
LIER PROVINCIALE RE-
LEVANT DE LA
DELEGATION PROVIN-
CIALE DE LA SANTE A TATA.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Délégation
du Ministère de la
Santé à la Province de
TATA ; AV Mohamed V
TATA, il peut être égale-
ment téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics : www.marchespu-
blics.gov.ma.

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de: 2000,00 dhs (Deux
mille Dirhams)
- L'estimation du coût des
prestations établie par
l'administration est fixée
comme suit : 77 760.00dhs
(Soixante-dix-sept mille
sept cent soixante Di-
rhams,00 Cts)

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers de concurrents
doivent être conformes
aux dispositions desarti-
cles 27, 29, 31et 148 du dé-
cret N° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés sus
indiqué ;

- Soit les transmettre, par
voie électronique conformé-
ment aux dispositions de
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4
septembre 2014) relatif à la
dématisation des procé-
dures de passation des
marchés publics.

cret N° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés sus
indiqué ;

- Soit les transmettre, par
voie électronique conformé-
ment aux dispositions de
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4
septembre 2014) relatif à la
dématisation des procé-
dures de passation des
marchés publics.

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 9169/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation provinciale
De Tata
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 06/2021/DMST
(Séance publique)

Le 22/11/2021 à 13Heures,
il sera procédé au siège de
la Délégation du ministère
de la Santé à la Province
de Tata, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres sur offres de prix
ayant pour objet :

LA MAINTENANCE PRE-
VENTIVE ET CORRECTIVE
DU MATERIEL
MEDICO-TECHNIQUE
INSTALLE AU SERVICE
DENTAIRE DE CENTRE
HOSPITALIER PROVIN-
CIALE RELEVANT DE LA
DELEGATION PROVIN-
CIALE DU MINISTÈRE
DE LA SANTE A TATA.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Délégation
du Ministère de la
Santé à la Province de
TATA ; AV Mohamed V
TATA, il peut être égale-
ment téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics : www.marchespu-
blics.gov.ma.

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de: 2000,00 dhs (Deux
mille Dirhams)

- L'estimation du coût des
prestations établie par
l'administration est fixée
comme suit : 241920.00dhs
(Deux cent quarante et
un mille neuf cent vingt
Dirhams,00 Cts)

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers de concurrents
doivent être conformes
aux dispositions desarti-
cles 27, 29, 31et 148 du dé-
cret N° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés sus
indiqué ;

- Soit les transmettre, par
voie électronique conformé-
ment aux dispositions de
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4
septembre 2014) relatif à la
dématisation des procé-
dures de passation des
marchés publics.

n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4
septembre 2014) relatif à la
dématisation des procé-
dures de passation des
marchés publics.
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 9170/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation provinciale
De Tata
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 07/2021/DMST
(Séance publique)

Le 23/11/2021 à 10
Heures, il sera procédé au
siège de la Délégation du
ministère de la Santé à la
Province de Tata, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres
de prix ayant pour objet :

LA MAINTENANCE
PREVENTIVE ET CORRE-
CTIVE DU MATERIEL
BIOMEDICAL INSTALLE
AU SERVICE DES UR-
GENCES DE CENTRE
HOSPITALIER PROVIN-
CIALE RELEVANT DE LA
DELEGATION PROVIN-
CIALE DU MINISTÈRE
DE LA SANTE A TATA.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Délégation
du Ministère de la
Santé à la Province de
TATA ; AV Mohamed V
TATA, il peut être égale-
ment téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics : www.marchespu-
blics.gov.ma.

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de: 2000,00 dhs (Deux
mille Dirhams)

- L'estimation du coût des
prestations établie par
l'administration est fixée
comme suit :
241920.00dhs (Deux cent
quarante et un mille neuf
cent vingt Dirhams,00 Cts)

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers de concurrents
doivent être conformes
aux dispositions desarti-
cles 27, 29, 31et 148 du dé-
cret N° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés sus
indiqué ;

- Soit les transmettre, par
voie électronique conformé-
ment aux dispositions de
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4
septembre 2014) relatif à la
dématisation des procé-
dures de passation des
marchés publics.

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 9171/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation provinciale
De Tata
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 08/2021/DMST
(Séance publique)

Le 23/11/2021 à 11 Heures, il sera procédé au siège de la Délégation du ministère de la Santé à la Province de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DU MATERIEL MEDICOTECHNIQUE DU SERVICE MERE ET ENFANT DE CENTRE HOSPITALIER PROVINCIALE RELEVANT DE LA DELEGATION PROVINCIALE DU MINISTERE DE LA SANTE A TATA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA ; AV Mohamed V TATA, il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 2000,00 dhs (Deux mille Dirhams)

- L'estimation du coût des prestations établie par l'administration est fixée comme suit : 131 400,00dhs (cent trente-un mille quatre cent Dirhams,00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31et 148 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sus indiqué ;

- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9172/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation provinciale
De Tata
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 09/2021/DMST
(Séance publique)

Le 23/11/2021 à 12 Heures, il sera procédé au siège de la Délégation du ministère de la Santé à la Province de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX INSTALLEES AU SERVICE DE RADIOLOGIE DE CENTRE HOSPITALIER PRO-

VINCIALE RELEVANT DE LA DELEGATION PROVINCIALE DU MINISTERE DE LA SANTE A TATA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA ; AV Mohamed V TATA, il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 2000,00 dhs (Deux mille Dirhams)

- L'estimation du coût des prestations établie par l'administration est fixée comme suit : 177.000,00dhs (Cent soixante-dix-sept mille Dirhams,00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31et 148 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sus indiqué ;

- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9173/PA

PLURIDIS
Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000 DH
Siège social : Angle Bd Bir Anzarane et Rue Caid al Achar Res Ribh A Apprt 16 Maarif Casablanca
RC : 138075

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 21 Septembre 2021 l'assemblée générale a décidé ce qui suit :
- Autorisation de la donation de 500 parts sociales de Monsieur Karim Hanafi au profit Monsieur Fouad Hanafi,

- Mise à jour des statuts et changement de la forme juridique de la société Pluridis en société à responsabilité limitée d'associé unique.

Le Dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le 18 octobre 2021 sous le N°797022.

N° 9175/PA

STE « EPICERIE YASMINE HOCINE »
CONSTITUTION D'UNE S.A.R.L.A.U

1) Aux termes d'un acte S.S.P en date à FES, du 01.09.2021, il a été établi les statuts d'une SARL A.U, savoir :
DENOMINATION : Sté « EPICERIE YASMINE HOCINE »
OBJET : Exploitation d'une épicerie.
Commerce d'alimentation générale en détail.
SIEGE : 7. Lot Bled Tazi

Champs de Course Magasin
7 Fes.//
D U R E E : 99 ans.

C A P I T A L : 50.000,00 DHS, divisé en 500 P. Sles De 100,00 DHS chacune:
Mr. BENCHAIIB Rachid : 50.000,00 DHS

GERANT : Mr. BENCHAIIB Rachid

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de FES, le 25.10.2021, sous le n° de dépôt 4686/2021 et le RC n° 69.959.

LE GERANT
N° 9176/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18/
06 61 86 89 08

Aux termes d'un PV de L'AGE en date de 18/10/2021 à Settat de la société PHARMACIE LA GLORIA SARL AU, l'associé de ladite société décide:
- l'associe unique donne son agrément de la cession de parts sociales intervenue entre l'associé unique Mr. ZOUHAIRE CHEBBAK d'un coté et Mlle EN-NAOURI SALMA, désigne comme nouvel associe de l'autre coté.

- l'associé unique constate la nouvelle répartition de capital qu'il s'établit comme suit, et l'approuve sans réserve :
Mlle EN-NAOURI SALMA, à concurrence de :
Mille PARTS..... 1000 PARTS

SOIT AU TOTAL MILLE PARTS1000 PARTS
- Mr. ZOUHAIR CHEBBAK, présente sa démission de la gérance de la société PHARMACIE LA GLORIA SARL AU et nomination de Mlle EN-NAOURI SALMA, le nouveau gérant pour une durée illimitée et la société sera engagé vis-à-vis de la banque par sa signature unique.

1- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de 1ere Instance SETTAT sous le 1339/2021 et immatriculé au registre de commerce sous le 6223.

N° 9177/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/09/2021, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " BELGLH-LAM TRAV " S.A.R.L AU
Siège Social : 5 BD ABDEL-LAH BEN YASSINE IMM BELEDONE ETG 5 N°5 CASABLANCA.

L'associé unique :
-Mr.EL MAHJOUR BELGHLLAM apporteur en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts Sociales

Objet :
- TRAVAUX DIVERS ET DE CONSTRUCTION
- TRAVAUX DIVERS ET DE CORPS D'ETAT.
- NEGOCIE

- VENTE MATERIAUX DE CONSTRUCTION.
- NETOYAGE GARDEJ-NAGE ET SECURITE.
- LOCATION D'ENJIN.
- GENIE CIVIL.
- AMENAGEMENT.
- IMPORT EXPORT
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. EL MAHJOUR BELGHLLAM.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°518857.

N° 9178/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/10/2021, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " S&R PROMO' S.A.R.L. AU
Siège Social : HAY AL QODS RUE 6 N°45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

Associé unique : Mr.MOKHLIS MOHAMED apporteur en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts Sociales

Objet : PROMOTION IMMOBILIERE.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. MOKHLIS MOHAMED.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°519593

N° 9179/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN PROVINCE DE GUELMIM SECRETARIAT GENERAL DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert
n° 04/PRDTS/2021

Le 23/11/2021 à 11h00 min Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture

des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour l'actualisation de l'étude du projet d'exécution et le suivi des travaux de construction de la liaison routière reliant la RP 1315 et douar Abariaz via Talilité à la commune d'Amtdi sur une longueur environ 10 km / Province de Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille Dirhams (5.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente-Cinq Mille Six Cent Di-

rhams et Zéro Centimes (135.600,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.


- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;
Le domaine d'activité exigé est : D4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 9180/PA



FLSH
Ain Chock
FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES AÏN CHOCK
UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA

Royaume du Maroc
Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Université Hassan II de Casablanca
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock

**AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'UN PROFESSEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ASSISTANT**

La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock organise un concours pour le recrutement d'un professeur de l'enseignement supérieur assistant ouvert aux titulaires d'un doctorat ou d'un doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent dans la spécialité suivante : **Sociologie (session du 23/11/2021).**

Les candidatures doivent être déposées à la plate forme e-concours avant le 18 Novembre 2021, via le lien : <https://econcours.enssup.gov.ma/#concours>

En vertu de l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n° 1125-97 du 28 Safar 1418 (04 Juillet 1997) fixant les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs assistants, le concours comporte les épreuves:

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats;
- Une épreuve d'exposé entretien avec le jury sur l'ensemble de ses travaux scientifiques et pédagogiques. Le Jury évalue les travaux de chaque candidat et apprécie son aptitude à enseigner.

La liste des candidats convoqués pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le site web : www.emploi-public.ma, et sur le site web de la faculté : www.flsh-uh2c.ac.ma. Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral.

Les candidats admissibles pour passer l'épreuve orale doivent déposer leur dossier administratif jour de l'épreuve orale à la FLSH AC, Service Des Ressources Humaines, boulevard 2 Mars, Hay Inara- BP.8507- Casablanca

Le dossier administratif est constitué de :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur Le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock;
- Cinq (5) exemplaires du CV détaillé;
- Trois (3) copies légalisées de la carte d'identité nationale;
- Trois (3) extraits d'acte de naissance, de moins de trois mois;
- Trois (3) photos récentes;
- Cinq (5) exemplaires des diplômes (doctorat, master, licence, baccalauréat) certifiés conformes aux originaux;
- Une copie (1) de l'arrêté d'équivalence du diplôme si nécessaire;

Tous les documents doivent être légalisés avant la date de clôture de la candidature.

BP.8507 Hay Inara – Casablanca
Tel: 06.14.00.04.13/14/15 Fax: 05.20.13.11.44 Site : www.flsh-uh2c.ac.ma

N°9174/PA



La non-vaccination de Kimmich relance le débat en Allemagne

Depuis qu'il a annoncé qu'il avait choisi de ne pas se faire vacciner contre le Covid-19, l'international allemand du Bayern Munich Joshua Kimmich a déclenché de vives réactions dans le milieu du football, mais aussi de la politique en Allemagne.

"Ce n'est pas parce que je suis opposé à la vaccination", a assuré Kimmich pour justifier son choix, évoquant des "raisons personnelles", mais alors que le Bayern affronte Mönchengladbach en Coupe d'Allemagne, ses déclarations ont provoqué une certaine surprise dans le pays.

Surprise d'autant plus grande que le milieu défensif de 26 ans avait lancé l'année dernière, au cœur de la pandémie, la campagne "We Kick Corona" en compagnie d'un autre international allemand Leon Goretzka, afin de lever des fonds pour des œuvres caritatives luttant contre le coronavirus.

"En tant qu'ami, sa décision est tout à fait respectable", a estimé son coéquipier au Bayern et en sélection Thomas Müller. "Mais en tant que coéquipier, si je regarde un peu ce qui pourrait être mieux pour tout le monde, alors mon avis est peut-être que la vaccination serait mieux" pour lui, a-t-il remarqué.

Kimmich a en outre été la cible de critiques émanant du milieu médical.

"Joshua Kimmich est certainement un expert en matière de football, mais il n'en est pas un en matière de vaccination et de vaccins", s'est élevé dans les médias Thomas Mertens, le président du Comité permanent de la vaccination à l'Institut Robert Koch (STIKO).



Kimmich fait partie de l'extrême minorité des joueurs professionnels en Allemagne à ne pas s'être fait vacciner. Selon Christian Seifert, patron de la Ligue allemande de football (DFL), 94% d'entre eux le sont en effet.

Dans le pays, environ 66%, soit les deux tiers d'une population de 83 millions d'habitants, sont pleinement vaccinés.

Dans ce concert de critiques, le joueur peut aussi compter sur quelques soutiens, dont celui de Carsten Ramelow, le vice-président du Syndicat des joueurs allemands (VDV): "C'est la décision personnelle de Kim-

mich, et cela aurait dû le rester", a réagi celui-ci.

Le comité d'éthique allemand a rappelé l'importance du respect de la "décision d'ordre privé" de Kimmich, même si celui-ci a regretté, par la voix de sa présidente Alena Buys, "qu'il n'ait pas utilisé sa plateforme pour obtenir de meilleurs conseils afin d'être un modèle".

"Nous devons respecter la décision" de Kimmich, a souligné Herbert Hainer, son président au Bayern, même s'il aurait été ravi d'apprendre que Kimmich soit "déjà vacciné". La situation du joueur a suscité des

réactions jusqu'au sein du gouvernement fédéral.

"J'espère qu'il s'informerait par lui-même" et "laissera entrer toutes les informations disponibles sur les vaccins approuvés dans l'UE", a ainsi déclaré le porte-parole de la chancelière Angela Merkel, Steffen Seibert.

Celui-ci a recommandé vivement à Kimmich de se faire vacciner, car selon lui la star du Bayern est "une personnalité regardée par des millions de personnes" comme un modèle.

Kimmich n'a d'ailleurs pas écarté l'éventualité de se faire vacciner dans le futur.

Lucas Hernandez évite la case prison

L'international français du Bayern Munich Lucas Hernandez, condamné en Espagne à six mois de prison pour non-respect d'une mesure d'éloignement après des violences conjugales, n'ira pas en prison, la justice espagnole ayant accepté mercredi son recours.

"Nous considérons que le recours doit être accepté et que l'exécution de la peine de privation de liberté imposée à Lucas François Bernard Hernandez doit être suspendue", a indiqué dans sa décision le tribunal supérieur de justice de Madrid, à la veille de la date limite fixée par la justice pour l'entrée volontaire en prison du joueur.

Cette suspension de peine reste, en revanche, conditionnée au fait que le joueur, qui devra payer une amende de 96.000 euros, "ne commette pas de nouveau délit" durant une période de quatre ans, a précisé le tribunal.

L'affaire remonte initialement au 3 février 2017.

Celui qui n'était pas encore champion du monde avec les Bleus, alors âgé de 21 ans, et sa compagne Amelia Lorente en étaient venus aux mains, échangeant à l'aube coups et griffures devant leur domicile de Madrid.

Elle l'avait frappé et griffé avant de rayer sa voiture à coups de clé, tandis que le joueur lui avait donné des coups aux côtes, dans le dos, à la mâchoire et aux lèvres, selon le jugement consulté par l'AFP.

Ils avaient tous deux été condamnés fin février 2017 à la même peine par un tribunal de Madrid pour "violences conjugales": 31 jours de travaux d'intérêt général assortis d'une interdiction pendant six mois de s'approcher à moins de 500 mètres l'un de l'autre et de communiquer.

Mais quatre mois plus tard, en juin 2017, alors qu'ils rentraient tous deux de leur lune de miel aux États-Unis, où ils s'étaient mariés, le joueur était interpellé à l'aéroport de Madrid pour ne pas avoir respecté cette mesure d'éloignement.

Fait incongru: sa femme, avec qui il a eu depuis un enfant né en 2018, n'avait pas été arrêtée, car cette mesure ne lui avait pas encore été notifiée formellement.

Placé quelques heures en garde à vue, le footballeur, qui évoluait alors à l'Atlético Madrid, avait été finalement condamné, en 2019, à six mois de prison.

Il avait fait appel, mais la justice avait refusé initialement mi-octobre d'aménager sa peine, comme cela est généralement le cas en Espagne pour les personnes condamnées à moins de deux ans de prison et ayant un casier judiciaire vierge.

Le tribunal en charge de l'affaire avait, en effet, souligné que le footballeur était un "récidiviste" en raison de sa condamnation de 2017 pour "blessures dans le cadre de violences conjugales", de celle de 2019 pour non-respect de la mesure d'éloignement, mais aussi d'une "autre condamnation" pour "violences conjugales", prononcée par un tribunal de Mostoles, ville de la banlieue de Madrid, dont les détails et la date n'ont pas été communiqués.

La Fifpro et European Leagues réclament des réformes dans la gouvernance du foot

La Fifpro (syndicat mondial des joueurs) et l'Association European Leagues, qui regroupe une trentaine de championnats européens, ont appelé mardi à réformer la gouvernance du foot, à la suite du projet mort-né de Superligue européenne.

"Le système de gouvernance actuel n'est plus apte à faire face aux décisions qui doivent être prises", a déclaré le secrétaire général de la Fifpro Jonas Baer-Hoffmann lors d'un événement organisé à Bruxelles. "Prendre de grandes décisions constructives est devenu pratiquement impossible. Il est temps de procéder à des changements significatifs dans la gou-

vernance du football".

Les principaux représentants de l'instance dirigeante du foot européen, l'UEFA, ou de l'influente Association européenne des clubs (ECA), n'étaient pas présents. "Nous avons besoin de tout le monde dans la salle pour ces discussions et malheureusement ils ne sont pas là", a déploré M. Baer-Hoffmann.

Des membres des ligues et des organisations du continent se sont plaints du manque de dialogue de la part de la Fifa concernant sa proposition d'une Coupe du monde biennale, impulsée par son directeur du développement du football mondial, Arsène Wenger.

"La présentation de Wenger était purement informative", a déclaré Bobby Barnes, directeur général adjoint de l'Association des footballeurs professionnels anglais. "Il s'agit de nous soyons consultés en tant que parties prenantes. Si votre rôle dans le sport doit être reconnu, vous devez avoir ces conversations avant la présentation de Wenger".

Cet appel de la Fifpro et de European Leagues intervient le jour où des députés européens ont la mise en place de mécanismes protégeant le football continental d'une menace de type Superligue, ce projet porté par douze des plus grands clubs euro-

péens au printemps mais rapidement tué dans l'oeuf en raison de l'opposition d'une grande partie du monde du foot.

"Le sport est un droit pour tous et nous devons nous assurer qu'il est sûr, accessible, inclusif et égal pour tous", a déclaré Tomasz Frankowski, ancien joueur polonais et désormais membre du Parlement européen.

Le rapport sur la politique sportive de l'UE a également exprimé son opposition à un Mondial biennal, affirmant que "les organisations sportives doivent respecter la fréquence établie des grands événements sportifs internationaux".

Deuxième ratage d'affilée du Raja

Le classique ASFAR-WAC pour tourner la page de la 7^{ème} journée de la Botola

Le Raja de Casablanca (RCA) et le FUS de Rabat (FUS) se sont quittés sur un score nul (1-1), mardi au complexe sportif Mohammed V de Casablanca, à l'occasion de la 7^e journée de la Botola Pro D1.

Accusant un but de retard à la pause, les Fussistes sont revenus à la marque pendant la deuxième mi-temps.

Durant la dernière saison, le Raja et le FUS avaient fait jeu égal pour le compte de la 16^e journée (1-1), et n'étaient pas parvenus à se départager dans le cadre de la 1^{re} journée (3-3).

L'ouverture du score pour les Vert et blanc a été signée sur un penalty de Mohcine Metouali à la 15^e minute. Le club rbati a pu égaliser à la 56^e minute après une réalisation d'Anas Bach.

Chez les joueurs du Raja, l'arbitre a renvoyé aux vestiaires Ilyas Haddad à la 90+2^e minute.

Suite à ce match, l'équipe casablancaise se hisse provisoirement à la première place avec 16 points au côté du WAC, alors que le FUS, 5 points, grimpe à la 14^e place du classement.

Pour la prochaine journée de Botola Pro D1, le RCA se déplacera au stade El Abdi pour rencontrer le Difaâ d'El Jadida (DHJ), alors que

le FUS de Rabat jouera l'Olympique de Khouribga (OCK).

A propos du club de l'OCK, il a été tenu en échec par le Rapide Oued Zem (RCOZ) au complexe sportif du Phosphate de Khouribga.

Les matches précédents entre Khouribga et le RCOZ remontent à la saison 2019/2020. Les deux clubs n'étaient alors pas parvenus à se départager à l'occasion de la 18^e journée (0-0), et la formation khouribguaise avait défait le Rapide Oued Zem pour le compte de la 3^e journée (0-1).

L'Olympique de Khouribga a débouqué le compteur à la 17^e minute avec un but d'Oussama Hafari, alors que les visiteurs sont revenus à la marque à la 61^e minute grâce à Marouane Louadni.

A la suite de cette rencontre, l'OCK, 7 points, se hisse provisoirement à la 11^e place du classement, alors que le RCOZ se maintient à la dernière place avec 3 points.

Le troisième match programmé mardi ayant opposé, au Grand stade de Tanger, l'IRT au MCO s'est terminé aussi sur le score de un partout.

L'ouverture du score pour le MCO a été signée après une action de Zakaria Bahrou à la

17^e minute. La formation de la ville du Détroit a remis les pendules à l'heure à la 61^e minute avec une réalisation de Taoufik Ijrouten.

Les locaux ont failli plier les débats en leur faveur, mais Mehdi Khallati a échoué à transformer un pénalty dans les derniers souffles de la rencontre (90+4^e). Suite à ce match, l'Ittihad de Tanger, 5 points, grimpe provisoirement à la 14^e place du classement, alors que le club de l'Oriental se hisse à la septième place avec 9 points.

La page de cette 7^{ème} journée sera clôturée ce soir à partir de 18h15 par la rencontre qui opposera l'ASFAR au Wydad au complexe Moulay Abdellah à Rabat. Un classique du championnat qui, de tout temps, avait tenu ses promesses : les Militaires qui restent sur une victoire en déplacement au détriment de l'IRT voudraient conserver cet élan même si leur tâche s'annonce ardue devant des Rouges, leaders, pas prêts à céder du lest.

Pour rappel, le bal de cette journée a été ouvert samedi par la programmation de deux matches : MAS-DHJ : 3-0 et HUSA-CAYB : 1-0. Dimanche, l'OCA a été accroché par le SCCM (0-0), alors qu'hier la JSS devait donner la réplique à la RSB.



Coupe de la Confédération de la CAF La RSB hérite d'APR du Rwanda

La Renaissance sportive de Berkane affrontera les Rwandais de l'APR au deuxième tour préliminaire additionnel de la Coupe de la Confédération de la CAF 2021-2022, selon le tirage au sort qui a eu lieu mardi au Caire.

Le deuxième tour préliminaire réunit les 16 équipes qualifiées du deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération face aux 16 équipes perdantes du deuxième tour préliminaire de la Ligue des champions de la CAF, fait savoir la CAF sur son site officiel.

Voici le calendrier complet :
(Match aller : 28 novembre - match retour : 5 décembre)

Zanaco (Zambie) – Binga (Mali)
Simba (Tanzanie) – Red Arrows (Zambie)

TP Mazembe (RD Congo) – Marumo Gallants (Afrique du Sud)

ASEC Mimosas (Côte d'Ivoire) – GD Interclub (Angola)

Nouadhibou (Mauritanie) – Coton Sport (Cameroun)

US Gendarmerie Nationale (Niger) – DC Motema Pembe (RD Congo)

AS Otoho (Congo) – Gor Mahia (Kenya)

APR (Rwanda) – RS Berkane (Maroc)
Tusker (Kenya) – CS Sfaxien (Tunisie)

Hearts if Oak (Ghana) – JS Saoura (Algérie)

Rivers United (Nigeria) – Al Masry (Egypte)

Stade Malien (Mali) – Ahly Tripoli (Libye)

OR Biashara United (Tanzanie)
Al Ittihad (Libye) – Enyimba (Nigeria)

AS Maniema Union (RD Congo) – Pyramids (Egypte)

LPRC Oilers (Libérie) – Orlando Pirates (Afrique du Sud)

Royal Leopards (Eswatini) – JS Kabylie (Algérie).

Dakhla, ce joyau du Sahara marocain devenu destination privilégiée des férus des sports nautiques



Devenue une attraction mondiale des manifestations sportives les plus grandioses, la ville de Dakhla s'est affirmée comme le joyau du Sahara marocain, s'élevant ainsi en destination mondiale privilégiée des férus des sports nautiques.

En accueillant la 11^e édition du championnat du monde de kitesurf Prince Moulay El Hassan, prévue du

27 au 31 octobre, après le succès qui a couronné les précédentes éditions, la perle du Sud du Royaume confirme encore une fois son rayonnement sportif international, drainant ainsi les amoureux des sports de glisse à travers le globe.

Initiée par l'Association «Lagon Dakhla pour le développement du sport et l'animation culturelle» et la Global Kitesports Association

(GKA), sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cette manifestation sportive connaîtra la participation des meilleurs riders du monde, issus de 20 pays.

La place de choix qu'occupe désormais Dakhla sur l'échiquier international des sports de glisse se justifie, notamment, à la faveur des potentiels naturels dont regorge cet «Eden», situé entre océan et désert, en particulier un climat élément, des vents forts et une bonne infrastructure, outre l'accueil chaleureux réservé aux invités de la ville.

À la faveur de sa position géographique proche de l'Europe, Dakhla, qui a réussi le pari d'organiser nombre de compétitions sportives mondiales, met à la disposition des riders toutes les conditions à même de leur offrir un séjour et une expérience inoublables.

Mariage entre mer et désert, des plages illimitées et ensoleillement tout au long de l'année, Dakhla est considérée aujourd'hui comme une capi-

tale mondiale des sports, notamment nautiques, en abritant les rendez-vous sportifs les plus incontournables au niveau international.

Aux yeux des champions de cette discipline, Dakhla est l'un des plus beaux spots du monde, en particulier la plage foun Labouir, réputée pour ses vents forts et ses vagues qui attirent les surfeurs des quatre coins de la planète.

L'édition de cette année, qui se déroulera dans le strict respect des mesures sanitaires et préventives contre la Covid-19, a pour objectif de créer une nouvelle dynamique dans la ville, connue pour ses atouts et potentialités touristiques lui permettant de s'ériger en une destination privilégiée pour les amateurs et professionnels du kitesurf, ont affirmé les organisateurs.

Ce championnat mondial, qui s'impose désormais comme un rendez-vous incontournable, contribue au rayonnement sportif et à l'attractivité touristique de cette région riche

de potentialités.

Organisé sous l'égide de la Fédération Royale marocaine de voile (FRMV) et le World sailing federation (WSF), ce championnat mondial est l'étape décisive permettant aux têtes d'affiche des plus importantes compétitions de kitesurf de s'illustrer pour remporter le titre de "the rider of the year", pour la discipline du strapless wave dans le spot de Foun Labouir.

Cet événement sportif a pour ambition également de redynamiser la promotion touristique de Dakhla-Oued Eddahab et renforcer l'image de Dakhla en tant que destination "sûre", d'autant plus que la région s'est distinguée comme l'une des zones les moins touchées par la pandémie au niveau national.

Se sont plus de 600 riders de haut niveau qui sont venus des quatre coins du monde, au cours des 11 dernières années, pour partager et découvrir les fabuleux sites adaptés aux pratiques de la glisse en mer, en eaux plates ou sur les vagues.

A Indianapolis, des bolides qui se conduisent tout seuls

Il y aura des voitures en piste, samedi, sur le célèbre circuit automobile d'Indianapolis, mais pas de pilote dedans; cela n'empêchera pas les bolides, en conduite autonome, de côtoyer les 250 km/h, une nouvelle étape dans le développement des véhicules sans chauffeur.

Neuf monoplaces seront au départ de l'Indy Autonomous Challenge, une compétition dotée d'un million de dollars, dont l'objectif est clair, "prouver que la technologie autonome peut fonctionner en conditions extrêmes", explique Paul Mitchell, du cabinet ESN, co-organisateur de l'événement.

L'IAC aurait dû faire rouler ensemble les neuf voitures, comme lors d'une course classique, mais les organisateurs ont finalement renoncé, car toutes les équipes n'étaient pas au point.

Au lieu de quoi, les véhicules partiront les uns après les autres, et le plus rapide sur deux tours lancés l'emportera.

Toutes les équipes, composées d'étudiants du monde entier, ont reçu la même voiture, une Dallara IL-15, sorte de petite F1, les mêmes équipements technologiques avec, en vedette, capteurs, caméras, GPS et radars, pour permettre aux autos de se situer.

Ce qui fera la différence, ce ne sont pas les pilotes, absents, mais une quarantaine de milliers de lignes de codes composées par chaque "team". Ce sont elles qui mettront en musique moteur, récepteurs et le puissant ordinateur calé dans le baquet habituellement réservé au conducteur.

L'équipe MIT-PITT-RW, la seule composée uniquement d'étudiants sans encadrement, a récupéré sa voiture il y a seulement six semaines, explique Nayana Suvarna. Cette élève ingénieure de 22 ans a été bombardée, à son corps défendant, patronne d'écurie, elle qui n'a pas encore le permis de conduire.

"Je ne connaissais rien à la course automobile", dit-elle en sou-

riant, "mais je deviens fan". La voiture de la MIT-PITT-RW a atteint 130 km/h en essais, mais Nayana la croit capable de dépasser 160 samedi.

D'autres ont déjà été beaucoup plus loin. La Dallara aux couleurs de PoliMOVE, partenariat entre les universités d'Alabama et Politecnico de Milan, a remonté jeudi la ligne droite des stands à 250 km/h environ, tout comme celle de la faculté munichoise TUM.

Mais dès le virage suivant, la voiture est partie en tête à queue, finissant heureusement sans dommage sur le gazon. "Ça a été un miracle qu'il n'y ait pas de casse", explique Sergio Matteo Savaresi, professeur à la Politecnico.

En cause, pas de "bug", mais la conjonction de pneus froids et d'une tendance de la Dallara au survirage (les pneus arrière glissent).

"On a atteint les limites de la voiture", résume, satisfait, l'universitaire, qui supervise l'équipe PoliMOVE. "Un pilote professionnel

aurait fait exactement la même chose." La Robocar, modèle du constructeur Roborace, détient, depuis 2019, le record officiel de vitesse pour une voiture autonome, avec 282 km/h, mais il a été établi en ligne droite sur une piste d'atterrissage, pas sur un circuit.

L'idée de la voiture qui se conduit toute seule fait fantasmer depuis les années 50, mais a connu, ces cinq dernières années, un puissant coup d'accélérateur.

La plupart des grands constructeurs automobiles développent leurs propres projets, le plus souvent en collaboration avec des géants de la tech, comme Amazon, Microsoft ou Cisco.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'IAC, dont les participants ne considèrent pas la vitesse comme une fin en soi.

"Si les gens s'habituent à voir des voitures (autonomes) aller à 300 km/h sans accident, que ça marche, ils se diront: peut-être qu'à 50 à l'heure, c'est sûr", fait valoir M. Sa-

varesi. Selon un sondage publié en septembre par Morning Consult, 47% des Américains considéraient les véhicules autonomes comme moins sûrs que ceux conduits par des humains.

Deuxième objectif, permettre un transfert de technologie. "Plusieurs équipes prévoient déjà de publier, en libre accès, leur programme, après la compétition", annonce Paul Mitchell.

"Certains des algorithmes d'intelligence artificielle les plus avancés vont donc être disponibles pour que l'industrie, des start-ups ou d'autres universités s'en nourrissent", dit-il.

Enfin, le projet vise à "développer une génération de talents", avance M. Savaresi. "Les gens qui ont participé à ce défi vont créer leurs propres entreprises ou travailler pour d'autres", espère Paul Mitchell, "et les innovations tirées de cette compétition vont vivre durant de nombreuses années".

Recettes

Salade de riz au thon et aux œufs



Ingrédients

180g Riz
1 Boîte de thon au naturel
2 Oeufs
1 Boîte de maïs
1 cuil. à soupe Olives noires dénoyautées
3 Brins de ciboulette
150g Tomates cerise
2 échalotes
1cuil. à café Moutarde à l'ancienne
1cuil. à café Vinaigre
1Filet d'huile d'olive

Étapes de préparation

Dans un grand volume d'eau bouillante salée, faites cuire le riz le temps indiqué sur le paquet. Rincez-le sous l'eau froide et égouttez-le. Faites cuire les œufs dans de l'eau bouillante salée pendant 10 min.

Epluchez et ciselez l'échalote. Lavez et coupez les tomates en 2. Ciselez la ciboulette, et coupez les olives en rondelles. Egouttez le thon et le maïs.

Dans un saladier, mélangez la moutarde, le vinaigre et l'huile. Ajoutez le riz, les tomates, les olives, l'échalote, la ciboulette et le maïs. Emiettez et ajoutez le thon. Salez, poivrez et mélangez le tout. Déposez les œufs coupés en quatre et dégustez !

Au Brésil, 80% des jeunes tués dans des violences sont des Noirs

Quelque 80% des jeunes tués au Brésil dans des situations violentes entre 2016 et 2020 étaient noirs, selon une enquête publiée vendredi qui tire aussi la sonnette d'alarme sur la hausse du nombre d'enfants de 0 à 4 ans morts dans des violences domestiques.

Par ailleurs, selon l'enquête de l'Unicef et du Forum brésilien de sécurité publique (FBSP) établie d'après les rapports de police des 27 Etats du pays, 178.277 enfants et adolescents ont été victimes de violences sexuelles entre 2017 et 2020, soit cinq par heure.

Environ 80% d'entre eux étaient des filles de 10 à 14 ans. Les chiffres de 2016 n'étaient pas disponibles pour tous les Etats.

Dans la période de 2016 à 2020, 34.918 morts d'enfants et de jeunes de 0 à 19 ans dans des situations violentes ont été enregistrées dans le pays.

Sur ce total, plus de 31.000 étaient des adolescents de 15 à 19 ans, dont 25.592, soit 80%, noirs ou métis, tués la plupart du temps par arme à feu.

"Ce n'est hélas pas une nouveauté", mais les chiffres montrent que "la violence touche les adolescents (noirs) de plus en plus jeunes", a déclaré à l'AFP la directrice exécutive du FBSP, Samira Bueno.

"Aucune politique publique n'est en place pour ce groupe" de jeunes souvent pauvres et peu scolarisés", déplore-t-elle.

En ce qui concerne la violence domestique, elle a tué 1.070 enfants de 0 à 9 ans sur la pé-

riode au Brésil, un chiffre légèrement à la baisse mais qui occulte la hausse de morts d'enfants de 0 à 4 ans: 142 en 2020 contre 112 en 2016.

Ces chiffres sont "le reflet de la pandémie de Covid", à l'intérieur des foyers en 2020, a expliqué Mme Bueno.

"La violence contre les enfants a lieu principalement à la maison. La violence contre les adolescents dans la rue, surtout contre les jeunes noirs", a déclaré la représentante d'Unicef au Brésil Florence Bauer dans un communiqué de presse.

"Il est crucial de mettre sur pied des politiques publiques efficaces de prévention et de réponse à la violence" au Brésil, a-t-elle ajouté.

